

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 18 mai 2021

Délibération
n°82-2021
Point 4.17.10.3

Point 4.17.10.3 de l'ordre du jour

Tarifs 2021-2022 et renouvellement des formations diplômantes de la Faculté de sciences économiques et de gestion proposées hors SFC

EXPOSE DES MOTIFS :

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L.613-2 du Code de l'éducation qui dispose que « les établissements peuvent {...} organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours ».

Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.

Aux montants soumis à l'approbation du conseil, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

Le 4 mai 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 32 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg les tarifs 2021-2022 et renouvellement des formations diplômantes de la Faculté de sciences économiques et de gestion proposées hors SFC.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	35
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 26 mai 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

			Codes APOGEE				Tarifs 2020-2021		Tarifs 2021-2022					
Composante	Diplômes	Droits de base (L ou M)	Diplôme	version	Etape	version	FI droits spécifiques	FC	FI droits spécifiques	FC	Modification de tarif	% hausse FI par rapport à l'année n-1	% hausse FC par rapport à l'année n-1	Remarques / Modifications
Droit, Economie, Gestion, et Sciences politiques et sociales														
Sc. Éco	DU Magistère génie économique	L / M												
Sc. Éco		1A	EG1BU	401	EG1BU1	401	160		160					
Sc. Éco		2A	EG1BU	401	EG1BU2	401	160		160					
Sc. Éco		3A	EG1BU	401	EG1BU3	401	160		160					
Sc. Éco	DU Etudiant-entrepreneur	L	EG6FU	401	EG6GU1	401	310 droits pleins et 150 droits réduits	500	310 droits pleins et 150 droits réduits					
Sc. Éco	DU Disrupt 4,0	L	EG6DU	320	EG6DU1	320	500	2500	0	2550				
Sc. Éco	DIU Research in management	M	EG6JU	401	EG6JU1	401	244		244					
Sc. Éco	Préparation à l'agrégation externe et interne de sciences économiques et sociales	M	EG7C51						0					

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

 SANS modification AVEC modification

Composante : FSEG

Dénomination du DU : **Disrupt 4.0**

Date d'approbation par le Conseil de composante : 9/04/2021

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Plusieurs modifications sont apportées, et expliquées plus en détail dans le document joint préparé conjointement par la DES et la DIREV / Pôle ETENA.

Ces modifications sont liées à l'obtention d'un financement spécifique dans le cadre du plan gouvernemental France Relance , qui conduit également à modifier le modèle économique.

- Formation sur un format d'une année universitaire
- Intégration d'un stage d'une durée de 4 à 6 mois
- Modification et approfondissement des unités d'enseignements
- Diversification de l'approche pédagogique et du contenu (réelle hybridation de la formation)
- Revue des frais d'inscription FI + FC, en particulier dû à la nécessité d'avoir une formation accessible à tous qui est imposée par le financement obtenu dans le cadre du plan 1 jeune 1 solution et de la labellisation correspondante
- Accessibilité à tous les diplômés du baccalauréat
- Revue des partenariats dont la sortie d'Alsace Tech
- Mise à jour des référents et intégration des coachs et enseignants dans la maquette

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Nb : l'existence d'une convention, avec une université ou un autre partenaire, est très importante pour donner une base juridique qui sécurise la formation des étudiants, le paiement des intervenants et des frais encourus.

Cela permet aussi d'inscrire dans la mémoire de l'université une coopération au-delà des relations entre individus.

La vie de cette convention est suivie par le responsable administratif de votre composante, de sa rédaction et signature à l'impulsion de son renouvellement.

La DES peut vous aider dans la réflexion sur le texte et le contenu de l'accord.

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : **Non pertinent**

Etant donné que ce dispositif est pour le moment financé par : 1/ un PIA qui court jusqu'en août 2022 2/ le label formation de professionnalisation dans le cadre du plan 1 jeune 1 solution (4000€ de subvention par étudiant inscrit dans le cadre de parcours), nous visons un équilibre non pas direct mais dans 2 ans. Si d'ici là, nous ne l'atteignons pas, l'expérimentation s'arrêtera ou au moins sera recalibrée.

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? **Non**

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Nb : le DU inclut-il des cours qui sont portés par une formation nationale ? Porte-t-il des enseignements qui sont proposés dans une formation nationale ? Ici, nous entendons « porter » par « assumer la responsabilité (pédagogique, scientifique, financière) ».

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :

NB : ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

Dans la nouvelle maquette, 200h d'enseignement spécifique au Disrupt. Ce sont des heures en format hybride, donc du contenu en ligne et des workshop.

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	11		
Formation Continue			

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	0	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	5 500€ (11*500€)
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques et sur le financement des projets par les entreprises	2 220€	Financement de projets par les entreprises	5 600€ (2*2 800€)
Licences à la bibliothèque de cours en ligne	2 310€ (11*210€)	Financement PIA (1)	2 310€ (11*210€)
Challenge entrepreneurial	440€ (11*40€)		
Coaching de projet	500€ (2*250€)		

Responsabilité du DU	624€ (12h*52€)		
Total des dépenses	6 094€	Total des recettes	13 410€
Résultat (dépenses - recettes)		7 316€	

(1) Le financement passé du PIA a permis d'acquérir des licences qui sont toujours utilisables par les nouveaux étudiants

Commentaire du résultat :

Ce bilan est réalisé au 1/04 en fonction des données disponibles; le modèle économique sera de toutes façons modifié en 2021-22.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

2. Budget prévisionnel

Voir le document attaché

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale		
Formation Continue		
Exonération		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)		Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes *	
Autres dépenses*			
Total des dépenses		Total des recettes	

Résultat (dépenses - recettes)		
---------------------------------------	--	--

*A préciser

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
FORMATION INITIALE	0€	Apogée
FORMATION CONTINUE	2550€	SFC

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Les droits spécifiques de 0€ sont imposés par les conditions d'obtention de la labellisation et de la subvention.

DOCUMENT PDF ATTACHÉ :

MaquetteDisrupt4.0-Labellisation2021.pdf

I. Intitulé : Diplôme Universitaire Disrupt 4.0

S'agit-il : **d'une modification**

Date d'approbation par le Conseil de composante : 04.12.2017

II. Exposé des **motifs** de la création / modification

La présentation des objectifs du diplôme et de son environnement

Le numérique est aujourd'hui un enjeu stratégique pour toutes les entreprises. Cette révolution bouleverse le paysage économique et constitue un potentiel considérable de croissance et d'emplois. Celle-ci mobilise aussi les acteurs de l'enseignement supérieur.

Pour répondre à ces enjeux les Université de Haute Alsace et l'Université de Strasbourg se sont associées pour déployer un cursus de formation novateur intitulé Disrupt 4.0. Lauréat de l'appel à projet PIA2 disrupt campus : la formation Disrupt 4.0 se donne comme objectif de transmettre à ses étudiants les compétences techniques et managériales indispensables pour accompagner les transformations des entreprises par le numérique afin d'y créer de la valeur et mener à bien des projets intra et entrepreneuriaux.

Fondée sur une pédagogie par projets, centrée sur des problématiques apportées par des entreprises de l'écosystème (engagées lors de la collaboration en tant que parties prenantes sur la toute la durée d'une promotion), les apprenants sont regroupés en équipes pluridisciplinaires composant au quotidien avec l'usage des méthodes agiles afin de proposer aux entreprises des pistes de solutions, outils et méthodes, et/ou actions concrètes.

Le DU Disrupt 4.0 est imaginé accessible en formation initiale et en formation continue et ce depuis la rentrée 2019/2020. Depuis sa création, 3 promotions d'étudiants ont pu suivre cette formation. Par ailleurs, le DU Disrupt a été labellisé en novembre 2021 « formation de professionnalisation » par le MESRI. Nous disposons ainsi de retours qualitatifs sur les pistes d'amélioration, de la part des étudiants et de l'équipe pédagogique. Elles reposent principalement sur la nécessité de conclure la formation par une période de stage et une architecture revue des enseignements théoriques.

Une double compétence entrepreneuriat et numérique

Dans une logique d'apprentissage hybride, la pratique des projets est au cœur de Disrupt 4.0. Ainsi, les apprenants travaillent en équipe sur un projet fil rouge tout au long de l'année. Ce projet réel est proposé par des organisations partenaires ayant identifiées des leviers de transformation numérique. Cette approche pédagogique est complétée par l'accès à des cours sur un mode hybride, alternant :

- Des contenus théoriques accessibles en ligne depuis une plateforme numérique et encadrés par l'animateur du dispositif.
- Des workshops proposés par des experts.

Par ailleurs, un maillage de structures et de dispositifs couvrant tout le champ du soutien à la création d'entreprise leur sera proposé : formations, coachings individuels et collectifs, incubation de projet, insertion dans un réseau d'entrepreneurs, concours, etc.

Ce cursus constitue une offre de formation complète et alternative. Il cible les étudiants en formation initiale et les personnes souhaitant réaliser le D.U en formation continue. La préparation de ce DU se fait en mode hybride et un espace de coworking est mis à disposition des apprenants. La validation du diplôme est fondée sur la participation aux enseignements et aux projets. Afin de répondre au mieux à leurs enjeux, une approche interdisciplinaire est privilégiée en constituant des équipes projets dont les membres sont issus de différentes filières de formation.

La spécificité de la nouvelle formation

Entreprises et organisations, universités et écoles, mais aussi étudiants, salariés, travailleurs indépendants, la transformation numérique nous concerne tous, tant dans nos processus créateurs de valeur et dans notre capacité à innover que dans nos modes d'organisation. C'est pour répondre à ces enjeux sociaux et économiques que le dispositif de formation Disrupt 4.0 a été conçu : former les acteurs de la transformation numérique, par une approche hybride (théorie en ligne et pratique en présentiel) le tout au sein de projets apportés par des organisations directement concernées par la transformation numérique. Une équipe encadrante est en appui des équipes projets et suit l'avancement de l'apprentissage théorique.

Disrupt 4.0 offre aux **étudiants** la possibilité de :

- Se former aux métiers de la transformation numérique, pour la maîtrise des technologies numériques et modèles de l'économie numérique (les méthodes de gestion de projets itératives et agiles, les démarches de management appliquées aux startups, passage d'une logique de produits à une logique de services, etc.) ;
- Favoriser l'entrepreneuriat étudiant en mettant à leur disposition tous les outils indispensables à la création d'entreprises : accès au statut d'étudiant-entrepreneur, incubation de projet et accélération d'entreprise, formation aux modèles de développement des start-ups numériques, participation aux concours et aux challenges de l'écosystème alsacien ;
- A travers « le mode projet », exploiter la passion des étudiants comme moteur d'apprentissage, mobiliser leur capacité à créer, innover, et développer leur esprit critique et leurs capacités de collaboration.
- Faciliter leur insertion professionnelle :
 - En les confrontant à des problématiques directement apportées par les entreprises au cours des projets. La conduite de projets embarquant des équipes pluridisciplinaires provenant d'horizons différents permettra de collaborer dans des environnements de travail multiculturels et à la croisée de différents champs d'expertise
 - Par la réalisation d'un stage d'une durée de 4 à 6 mois. Celui-ci pouvant se réaliser soit au sein d'une structure partenaire ayant confié un projet à l'étudiant durant l'année universitaire (afin d'assurer la mise en œuvre de la solution développée), soit au sein d'une autre organisation de l'écosystème.

Pour les **entreprises** participant à la conduite des projets, Disrupt 4.0 vise à :

- Accompagner leur transformation numérique, tant sur l'acquisition de nouvelles technologies et pratiques innovantes, que sur l'adoption de nouveaux modèles économiques ;

- Au-delà, créer de la valeur économique, à travers la conquête de nouvelles parts de marché, l'amélioration de l'offre de services, le développement de nouveaux services et de produits en meilleure adéquation avec les besoins de leurs clients, etc. ;
- Favoriser le transfert de compétences du monde académique vers celui des entreprises et inversement en les impliquant grâce au « mode projet » et au stage dans la formation et l'évaluation des étudiants, et donc dans l'identification de leurs futurs collaborateurs.

Le DU Disrupt 4.0 ayant pour objectif d'initier des projets intra- ou entrepreneuriaux, une poursuite d'étude au Diplôme Etudiant Entrepreneur a tout son sens.

La comparaison des offres Disrupt 4.0 de l'Université de Haute-Alsace et de l'Université de Strasbourg est résumée dans ce tableau :

	Université de Strasbourg	Université de Haute-Alsace
Objectif	Une double compétence entrepreneuriat et numérique	
Offre	Formation sur une année universitaire accessible à tous les diplômés du Baccalauréat	Programme complet de Bac +0 à Bac +9 avec une offre MOOC adaptée à chaque année
Contenu	Coaching, cours en ligne, workshops, projet collaboratif	Cours en ligne
Projet	Au centre de la pédagogie	Non
Enseignements	Contenus en ligne accessible 24/7 : 120h Techniques de l'ingénieur, OpenClassroom, Bpifrance Université, Fun Campus... Workshops clôturant les contenus en ligne: 80 h	MOOC : OpenClassroom, Bpifrance Université
Stage	Obligatoire (durée 4 à 6 mois)	Non
Tarif FI	Frais d'inscription 170€ / étudiant	50 €
Tarif FC	2250€	Non accessible

Modèle économique et soutenabilité de la formation

La formation bénéficie d'un soutien financier PIA 2 disrupt campus de 254 k€ lors de sa phase de lancement (2017-2020) permettant de combler l'ensemble des besoins financiers : heures de formations, pilotage du dispositif, recherche d'entreprises partenaires. Par ailleurs, cette formation est labellisée « formation supérieure de spécialisation » par le MESRI dans le cadre du Plan de l'État « 1 jeune, 1 solution » à partir de la rentrée 2021/2022, permettant d'obtenir d'une enveloppe financière de 4000€ pour chaque jeune inscrit dans la formation.

A l'issue du financement PIA ce DU s'autofinancera selon le modèle suivant :

NB de places	Nature des recettes	2021/2022	Objectifs à 3 ans	NB de places
12	Subvention Labellisation MESRI 4000€ / place	48 000 €	- €	10
10	Formation Initiale	- €	- €	15
2	Formation continue	4 335 €	26 010 €	12
3	Projets	7 140 €	23 800 €	10
27	Total des recettes	59 475 €	49 810 €	45
Nature des dépenses				
	Heures d'enseignement, dont coaching projet (HeTD)	6 000 €	6 000 €	
	Chargé de mission Coordinateur Disrupt 4.0	40 000 €	40 000 €	
	TT FRAIS DE PERSONNEL	46 000 €	46 000 €	
	Déplacements, missions, transports	1 000 €	1 000 €	
	Achats divers	2 000 €	2 000 €	
	Accès bibliothèque de contenus pédagogiques	7 460 €	- €	
	TT FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10 460 €	3 000 €	
	TT INVESTISSEMENT	- €	- €	
	Total des dépenses	56 460 €	49 000 €	
	TOTAL GENERAL	3 015 €	810 €	

L'année 2021 sera assurée par les recettes composées des subventions de la Labellisation MESRI à hauteur de 48k€, par la formation continue à hauteur de 4,3k€ et des projets collaboratifs pour 7.1k€ portant le total des recettes attendues à hauteur de 59.4k€. Le nombre de places prévisionnelles est estimé à 27 pour la prochaine promotion.

Les objectifs à trois ans s'orientent progressivement vers une diversification des profils des apprenants tout en gardant une répartition équilibrée. De par son modèle, le cursus de formation Disrupt 4.0 est en mesure d'assurer une capacité d'accueil jusqu'à 45 places. Notre volonté est à terme de dédier jusqu'à 15 places aux étudiants issus à la formation continue, afin d'assurer la pérennité financière de la formation mais aussi de répondre au besoin émanant du marché : celui de former les salariés aux enjeux du numérique et à la gestion de projet.

La demande du milieu et le volume du bassin d'emploi

La transformation numérique n'est pas un marché en soi, mais une condition de pérennité initiée ou à initier dans la quasi-totalité des entreprises qu'elle soit industrielle ou tertiaire ou artisanale. L'intérêt des entreprises à cette nécessité se témoigne par le soutien important qu'elles ont démontrées au projet Disrupt 4.0 et des lettres de soutien reçues.

A l'issue de leur formation, les étudiants développent des connaissances et des compétences approfondies dans le domaine de la transformation numérique, l'entrepreneuriat et la conduite de projet. Ils sont capables de résoudre des problématiques de transformation numérique en situation professionnelle. Ils sont dans une logique et posture entrepreneuriale et en capacité de comprendre les mécanismes de levées des fonds d'investissements et de créer de la valeur économique en se positionnant sur le marché. Ils sont également capables de piloter un projet avec agilité, en tenant compte des attentes du client et en plaçant au cœur l'utilisateur, mais aussi interagir avec des partenaires ou collaborateurs dans une démarche collaborative. Ces compétences clés sont des atouts certains pour accompagner les entreprises dans leur transformation numérique.

En termes de volume d'étudiant, le DU Disrupt 4.0 s'adossant en grande partie à des modules de cours en ligne, permet une gestion de masse du nombre d'inscrits, à coût pédagogique linéaire et non par palier. L'ambition de l'équipe pédagogique est d'accueillir une trentaine d'étudiants les premières années, puis d'assurer un développement progressif jusqu'à une promotion de cinquante étudiants avec comme répartition de type : jusqu'à 15 étudiants issus de Parcoursup, 15 étudiants de formation initiale post-diplômés et 15 étudiants en formation continue. Toutefois, un processus de recrutement sur la base de la volonté et de l'adéquation au projet professionnel sera mis en place, limitant de facto le nombre d'inscrit.

De nombreuses entreprises soutiennent également ce projet (lettres en Annexe) :

- 7 TPE : Clic et site, Voirin Consultants, Comptes@jour, Mobytic, Agora Calyce, Hapticmedia, CPC Analytic ;
- 13 PME : Thurmelec, Netconcept, ES Energies Strasbourg, Action RH, SMCOM, Anteas, E'Nergys, AGE Geomètres, Digora, Signature de Pub, Handirect Services, Gutleben, Systancia, Bürkert France ;
- 5 ETI: AEMO Automation Engineering, Divalto groupe, Socomec, Sofimeca, Liebherr ;
- 10 Grandes Entreprises : Thyssenkrupp System Engineering, Siemens, Décathlon Logistique, PSA Groupe Pôle Mulhouse, Eiffage – Clemessy, Solvay, Continental France SNC, Schaeffler France, Orange, SNEF, Alcatel-Lucent Enterprise.

L'articulation avec la recherche

Les chercheurs seront associés aux projets et au coaching des étudiants pendant la période de projet tutoré.

Les formations analogues ailleurs en France et /ou à l'étranger

Disrupt 4.0 est un parcours de formation qui a été retenu en mai 2017 suite à l'appel à projets Disrupt Campus et qui a pour objectif de préparer les étudiants à l'économie du numérique et à l'entrepreneuriat. L'Université de Strasbourg s'étant associé à l'UHA pour cet appel à projet Disrupt Campus, un DU partenaire a été lancé à l'UHA dès l'année universitaire 2017/2018.

D'autres projets d'autres Universités ont été lauréats de cet appel à projet PIA. Les réponses pédagogiques apportées par ces projets lauréats sont variées, intégrant soit des DU, soit des modules nouveaux à des formations existantes soit des approches pédagogies nouvelles au sein des formations existantes. Les sept projets lauréats en première vague sont :

- Projet « ADILYS » - Université de Lyon ;
- Projet « Conjugaison » - Institut Mines Telecom ;

- Projet « Cordée » - Comue Grenoble Alpes ;
- Projet « Disrupt 4.0 » - UHA et Unistra ;
- Projet « Gec-Lab » - Groupe des Ecoles Centrales ;
- Projet « PITON » - Université de Savoie Mont Blanc ;
- Projet « Reboot » - ENSIE, l'ENSAD, l'UEVE, TEM et TSP.

Les dix projets lauréats de la deuxième vague sont :

- Projet « ADIsruptif » - Yncréa Hauts-de- France;
- Projet « D2Fabie » - Université de Bretagne Occidentale ;
- Projet « DCN_2 » - Université de Nantes ;
- Projet « Digit start-up'' - Université de Montpellier ;
- Projet « DILL » - Insa Centre-Val de Loire, Université de Tours, Université d'Orléans ;
- Projet « Disrupt Normandy 2 » - Normandie Université ;
- Projet « Disrupt'campus TLS2 » - FabLab Artilect de Toulouse ;
- Projet « CFEE » - Université Paris Sciences & Lettres ;
- Projet « EACN » - Université de Bordeaux ;
- Projet « Invent@UCA » - Université Côte d'Azur.

Les enjeux de la transformation du numérique des entreprises sont importants. Ils suscitent l'intérêt des établissements d'enseignement supérieur majeurs du territoire français, afin de répondre aux besoins des entreprises de bénéficier de ressources en capacité à répondre à leurs attentes. A ce titre, l'Université de Strasbourg peut se doter, au travers du dispositif Disrupt 4.0 et de ce DU d'un outil propre de formation, d'attractivité et de compétitivité.

La complémentarité avec des formations existantes au sein de l'Université de Strasbourg

Le DU Disrupt 4.0 est une formation supplémentaire à toutes les formations existantes à l'Université. Il vise à apporter des compétences spécifiques aux contextes de transformations numériques. Il est accessible à tous les diplômés du Baccalauréat.

III. Composante de rattachement : FSEG

Composantes ou services associées : SFC pour l'offre en FC prévue pour 2020/2021

Universités partenaires : UHA (convention en annexe à la maquette)

Le DU Disrupt 4.0 s'ouvre à la fois à l'Université de Haute-Alsace et à l'Université de Strasbourg. Les deux DU sont indépendants. Les étudiants s'inscrivent selon la préférence géographique et l'offre différenciée à Mulhouse ou à Strasbourg.

IV. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg

Prénom, Nom : Sabine Cullmann

Grade : Maître de conférences

CNU : 06

Adresse : Faculté des Sciences Économiques et de Gestion, 61 Avenue de la Forêt-Noire, 67085 Strasbourg

Téléphone : 03 68 85 20 53

Email : sabine.cullmann@unistra.fr

V. Conditions d'admission et public concerné

Mode de recrutement / sélection

Le DU Disrupt 4.0 de l'Université de Strasbourg est proposé à tous les diplômés issus de toutes les filières de formation (niveau L3). Il s'agit de personnes souhaitant être formées aux métiers de la transformation numérique des entreprises et à l'entrepreneuriat.

Plusieurs publics spécifiques peuvent accéder au cursus :

- Les jeunes diplômés du baccalauréat souhaitant une insertion professionnelle rapide, par le biais d'une préparation précoce au monde des entreprises, et au moyen d'une approche pédagogique orientée sur des pratiques professionnelles ;
- Personnes en reconversion professionnelle, et demandeurs d'emploi qui sont dans un plan de réinsertion professionnelle ;
- Salariés d'entreprises en FC à partir de 2019/2020.

Les critères de sélection des candidats concerneront essentiellement leur motivation, leur aptitude à travailler en groupe, leur autonomie, leur responsabilité, leur capacité à l'auto-apprentissage et leur esprit entrepreneurial. L'admission au DU Disrupt 4.0 est subordonnée à l'audition devant le comité pédagogique qui est composé au minima de la responsable pédagogique et du responsable Pôle Entrepreneuriat.

Effectifs prévisionnels

Minimum 6 étudiants et maximum 50 étudiants (2020/2021). Le projet Disrupt 4.0 a fait l'objet d'un financement PIA qui nous permet de lancer la formation sans coûts.

VI. Modalités d'évaluation des étudiants

L'évaluation se fera en trois étapes :

- A l'issue de l'UE 6 sur les challenges réalisés, l'étudiant rédige un rapport par challenge (5 à 10 pages max.), qui intégrera à la fois la solution apportée ainsi qu'un plan d'action présentant sa mise en œuvre au sein de l'entreprise. L'étudiant fera le lien entre les notions acquises lors des cours en ligne et d'autres enseignements (UE 1 à 5) ainsi que les compétences mobilisées au cours du challenge.
- A l'issue du projet tutoré, l'étudiant présente et soutient son mémoire du projet tutoré, l'évaluation se fait par la notation de cette présentation, associée à l'évaluation du coach enseignant et du coach entreprise.
- A l'issue du stage, l'étudiant présente et soutient son mémoire de stage, l'évaluation se fait par la notation de cette présentation, associée à l'évaluation du tuteur d'entreprise.

Le jury est constitué des membres du comité pédagogique du DU Disrupt 4.0 ; il comprendra à minima la responsable pédagogique du DU Disrupt 4.0, le responsable du Pôle Entrepreneuriat et un représentant de l'entreprise partenaire du projet/stage.

Le diplôme est validé si la note de chaque UE et du stage est supérieure ou égale à 10/20. La moyenne des UE et du stage donne la note finale du diplôme. Le redoublement est autorisé sur décision du comité pédagogique : il peut s'avérer nécessaire pour un projet nécessitant un délai de plus d'un an pour le passage à l'acte. Lors de la soutenance, si le jury considère que le projet nécessite des compléments de la part de l'étudiant, ces compléments sont remis par l'étudiant dans un délai défini par le jury, ce qui correspond à une deuxième session.

VII. Équipe pédagogique

En application de l'article L613-2, al.2, la liste des enseignants intervenants dans les diplômes d'université doit être publiée sur le site internet de l'établissement.

Enseignants universitaires

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU (le cas échéant)	Composante ou établissement (si établissement extérieur)	Enseignements dispensés
Nom	Grade			
Sabine Cullmann	MCF	06	FSEG	Responsable pédagogique
Patrick Llerena	PR	05	FSEG	Coach
Abdel Matmour	PRAG	06	FSEG	Coach

Professionnels

Nom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Enseignements dispensés
Grégory Hebinger Directeur du pôle ETENA	Unistra / Pôle Entrepreneuriat	Coach
Alexandre Desbiens Chargé de mission Disrupt 4.0	Unistra / Pôle Entrepreneuriat	Réfèrent de formation Coordinateur des équipes projets et Coach agile
Virginie Athias Conseillère spé en transformation digitale et gestion de projet	VIA Projets / Alsace Business Angels	Coach et intervenant Workshop
Daniel Da Fonseca Scrum Master	Unistra / UHA	Coach et intervenant Workshop
Philippe Uny Consultant Lean Management, Perf. opérationnelle et digitale	UnyConseil / ex. PSA, IBM	Intervenant Workshop
Dimitri Hertz Juriste en droit des affaires et numérique	Aparly et DropArts / ex. Crédit Mutuel	Intervenant Workshop

Pour l'accompagnement des projets de stage, le partenaire UHA a recruté un « Scrum Master » : un animateur qui veille, d'une part, à l'appropriation de la méthode agile par l'équipe, et d'autre part, au bon déroulement du projet.

Comme certains cours seront, le cas échéant, mutualisés avec IPI, MIC ou D2E, les enseignants associés à ces cours feront partie de l'équipe pédagogique.

VIII. Enseignements

Par une approche pédagogique hybride, nos enseignements sont constitués de cours accessibles en ligne, de workshops mais aussi de ressources complémentaires proposées au format : podcasts, capsules vidéos, conférences et webinars, d'une sélection de Koobs (ouvrages résumés en 20min) ainsi qu'un accès à une base documentaire constituées de revues techniques, de fiches pratiques et d'articles interactifs validés par un comité scientifique. Selon le besoin identifié par la responsable pédagogie et le responsable du Pôle Entrepreneuriat, nous proposons des enseignements mutualisés avec IPI, MIC ou D2E, ceux-ci viennent compléter ou étoffer les notions abordées.

Intitulé de l'UE	Coef.	Compétences attendues	Matières	CM	CI	TD	TP	TE	SE	Total (HETD)		
UE 1 - Nouvelles approches de gestion de projets	2	Découvrir différentes méthodes de gestion de projet afin d'assurer l'engagement et l'efficacité de son équipe	Design Thinking Lean Start-up et Lean Management Design Sprint Agile et Scrum	-	-	-	40h	-	-	200h		
UE 2 - Modèles économiques et finance	2	Comprendre comment construire les business models du numérique	Business Canvas et Business Models Business Plans Finance entrepreneuriale Mécanismes de levée de fonds	-	-	-	40h	-	-			
UE 3 - Management de transition	2	Savoir manager efficacement à l'ère du numérique	Esprit d'entreprise Employee Advocacy Management RH Empowerment	-	-	-	40h	-	-			
UE 4 - Processus d'innovation	2	Découvrir les outils et processus du management de l'innovation	Typologies d'innovations Intelligence collective et open innovation Intrapreneuriat et corporate hacking Prototypages et culture makers	-	-	-	40h	-	-			
UE 5 - Systèmes d'information, Transition numérique et digitale	2	Comprendre le rôle central des systèmes d'information et comment les technologies digitales transforment les entreprises et l'industrie et génèrent de la valeur	Fondamentaux et enjeux de la transformation numérique et digitale SI / Programmation créative / Gestion de données et ERP	-	-	-	40h	-	-			
UE 6 - Challenges	10	Développer son projet de création d'entreprise numérique	Participation à un concours / participation à des challenges de création d'une activité numérique	-	-	50h	50h	-	-	100h		
UE 7 - Projet sur une problématique concrète de l'écosystème	10	Collaborer en équipe projet sur une problématique de transformation numérique et digitale	Rédaction de rapport et soutenance devant un jury habilité Disrupt 4.0	-	-	-	-	-	-	300h		
UE 8 - Stage	20	Mettre en œuvre ses compétences techniques, sociales et organisationnelles au sein d'une entreprise	Rédaction de rapport et soutenance devant un jury académique et professionnel	-	-	-	-	-	850h	850h		
CM = cours magistraux CI = cours intégrés TD = travaux dirigés TP = travaux pratiques TE = travail étudiant hors cours, TD et TP SE = stage en entreprise				Total		-	-	50h	250h	-	850h	1450h

Liste des UE disciplinaires enseignées en langues étrangères : 0

IX. Dispositifs de suivi de la formation

- **Évaluation des formations : Oui :** la formation est évaluée à l'aide de questionnaires standardisés et lors des réunions du conseil de perfectionnement.
- **Évaluation des enseignements : Oui :** les enseignements sont évalués à l'aide de questionnaires standardisés et lors des réunions du conseil de perfectionnement.
- **Conseil de perfectionnement :** ce conseil se compose à minima de la responsable pédagogique du DU Disrupt 4.0, du responsable du Pôle Entrepreneuriat, d'un représentant des entreprises partenaires des projets de stage, d'un représentant des étudiants et, à partir de l'année 2019/2020, d'un représentant du SFC. Ce conseil se réunit à minima une fois pendant l'année universitaire.
- **Autres dispositifs, le cas échéant :** /

Paramétrage des droits d'inscription

1. Droits de base du diplôme

~~MASTER~~ Licence

2. Droits spécifiques

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC...)
FORMATION INITIALE	170€ frais d'inscription 0€	Apogée
FORMATION CONTINUE	2550€	SFC

CAS ÉVENTUELS D'EXONÉRATION : pas d'exonération

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE : **Oui**

Si seule inscription universitaire : oui

Si autre inscription universitaire : non

Université				
			de Strasbourg	

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2021 - 2022**

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : Faculté des sciences économiques et de gestion

Dénomination du DU : Magistère Génie Economique

Date d'approbation par le Conseil de composante : 9/4/2021

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Dans la maquette de l'année 2021-2022, nous souhaitons un rééquilibrage du volume de cours sur les 3 années du DU ainsi qu'une augmentation du volume horaire présentiel de 30h sans modification du volume horaire budgétaire.

Cela consiste à réorganiser les cours de langues spécifiques sur les DU1 et DU2 (cours mutualisé) plutôt que sur les DU2 et DU3.

Ces modifications permettent de répondre à la demande des étudiants d'avoir d'une part, un volume d'enseignement et de travail mieux réparti sur les 3 années et d'autre part, une répartition des enseignements plus en adéquation avec leur formation et une éventuelle mobilité à l'étranger en DU2.

Nous répartirons les 230HTD (pour 200h présentiel) comme suit :

*- MGE 1 : 32 HCM pour deux ateliers d'initiation à la recherche + 48HCM pour 2 cours de Conversation classes in economic issues + 20HTD d'atelier langue spécifique, correspondant à **140HTD et 100h présentiel***

*- MGE2 : 20HCM pour 1 atelier de débat (pour 20h présentiel au lieu de 10h) + 20HTD pour 1 atelier de langue, correspondant à **0 HTD** (car ces deux ateliers sont mutualisés respectivement avec le MGE3 et le MGE1) et **40h présentiel***

*- MGE3 : 40HCM pour 1 atelier de recherche (pour 40h présentiel au lieu de 30h) + 20HCM pour 1 atelier de débat (pour 20h présentiel au lieu de 10h), correspondant à **90HTD et 60h présentiel***

Les droits spécifiques restent inchangés et sont fixés à 160€ pour le MGE1, 160€ pour le MGE2 et 160€ pour le MGE3.

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : *ne s'applique pas*

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention : *ne s'applique pas*

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? *Oui*

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Licence Economie-Gestion parcours Analyse Economique ou Economie Quantitative pour la première année du magistère. Master Analyse et Politiques Economiques (APE) pour les seconde et troisième années du magistère. 4 parcours du Master APE sont accessibles aux étudiants ayant validé leur première année du magistère : Macroéconomie et Politiques Européennes, Statistique et Econométrie, Economie et Management de l'Innovation, Data Science pour l'Economie et l'Entreprise du Futur.

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : *160HCM + 20HTD sur les trois années du magistère.*

(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	21		
Formation Continue			

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52 euros
------------------------------------	----------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	11 960 (230htdx52€)	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	3 360
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	672	Autres recettes (1)	10 052
Responsabilité DU	780		
Total des dépenses	13 412	Total des recettes	13 412
Résultat (dépenses - recettes)		0	

(1) A préciser : *Ressources propres de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion*

Commentaire du résultat :

Le magistère comptait 8 étudiants en DU1, 4 en DU2 et 8 en DU3. Tous les étudiants réussissent leur année/semestre, et avec mention pour une grande majorité.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

Sur 6 étudiants de la première promotion, diplômés en septembre 2018, 2 sont en poursuite d'études (Doctorat au BETA, Master 2 CEES Paris 1) et 4 sont en emploi.

Sur 5 étudiants de la deuxième promotion, diplômés en septembre 2019, 1 en poursuite d'études de doctorat et 4 sont en emploi.

Sur 5 étudiants de la troisième promotion, diplômés en septembre 2020, 3 sont en poursuite d'études de doctorat, 1 est stagiaire de recherche et candidate à un contrat doctoral et 1 est en emploi.

Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	25 (12 MGE1, 8 MGE2, 5 MGE3)	160 € en DU1, DU2 et DU3
Formation initiale - Exonération		80 € en DU2
Formation Continue		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52 euros
------------------------------------	----------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	11 960 (230hxdx52€)	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	3 680
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	736	Autres recettes (1)	10 056
Responsabilité DU	1 040		
Total des dépenses	13 736	Total des recettes	13 736
Résultat (dépenses - recettes)		0	

(1) A préciser : *ressources propres de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion*

2. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme

LICENCE oui

MASTER oui

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
EG1BU1	160	Apogée
EG1BU2	160 (80 si réduction)	Apogée
EG1BU3	160	Apogée

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI DU NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Le DU Magistère Génie Economique est une formation d'excellence sélective proposée par la FSEG à certains étudiants entrants en Licence 3 et ayant, en cas de réussite, accès automatiquement en M1-Analyse et Politiques Economiques (cf. MECC). Il s'agit donc d'un axe stratégique de la Faculté (cf. dossier de la création du DU) qui assure donc son financement sur ses ressources propres.

Université				
			de Strasbourg	

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2021 - 2022**

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

Dénomination du DU : **Diplôme Etudiant Entrepreneur**

Date d'approbation par le Conseil de composante : 9/04/2021

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Consigne : il s'agit ici de donner aux élus des conseils une idée claire de la situation de départ et de la situation que vous souhaitez à l'arrivée, avec un avant-après de la maquette. Quel manque, quel souci avez-vous décelé ? Quelle mesure correctrice souhaitez-vous mettre en place ?

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Nb : l'existence d'une convention, avec une université ou un autre partenaire, est très importante pour donner une base juridique qui sécurise la formation des étudiants, le paiement des intervenants et des frais encourus.

Cela permet aussi d'inscrire dans la mémoire de l'université une coopération au-delà des relations entre individus.

La vie de cette convention est suivie par le responsable administratif de votre composante, de sa rédaction et signature à l'impulsion de son renouvellement.

La DES peut vous aider dans la réflexion sur le texte et le contenu de l'accord.

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : 15

Nb : pour mémoire, la détermination de cet effectif, et sa publication, sont essentielles. D'une part, cela vous permet de ne pas créer un déficit qui relèverait de votre responsabilité, d'autre part cela permet aux candidats de savoir à l'avance que vous pouvez être amené à n'ouvrir la formation qu'à certaines conditions ou encore refuser leurs dossiers pour une raison de capacité d'accueil.

Il est nécessaire de tenir compte des éventuelles exonérations que vous souhaiteriez octroyer.

Le premier interlocuteur dans cette réflexion est votre responsable administratif de composante. La DES peut vous aider dans la réflexion budgétaire.

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? Non

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Nb : le DU inclut-il des cours qui sont portés par une formation nationale ? Porte-t-il des enseignements qui sont proposés dans une formation nationale ? Ici, nous entendons « porter » par « assumer la responsabilité (pédagogique, scientifique, financière) ».

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : Non

NB : ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	39		
Formation Continue	2		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52 €
------------------------------------	------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	3 744€ (72HTD*52€)	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	12 090€ (39*310€)
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	2 418€	Dotations spécifiques Unistra max 96HTD	3 744€ (72HTD*52€)
Coaching de projet	4 065€ (39*2HTD*52€)		
Référent Unistra	624€ (12HTD*52€)		
Responsabilité du DU	936€ (18HTD*52€)		
Total des dépenses	11 778€	Total des recettes	15 834€
Résultat (dépenses - recettes)		4 056€	

Commentaire du résultat :

Le montant d'heures est sujet à actualisation, mais ne dépassera pas 96HTD. L'Unistra financera les cours jusqu'à hauteur de 96HTD.

L'inscription en FC n'a pas été comptabilisée dans les recettes.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

Promo 2019 / 2020 : 41 étudiants :

19 validations, 5 reconductions pour finalisation de la création d'entreprise, 17 d'abandons de création

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	30-40	
Formation Continue		
Exonération		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52€
------------------------------------	-----

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	3 744€ (72HTD*52€)	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	9 300€ (30x310€)
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	1 860€	Dotation spécifique Unistra max 96HTD	3 744€ (72HTD*52€)
Coaching de projet	3 120€ (30*2HTD*52€)		
Référent Unistra	624€ (12HTD*52€)		
Responsabilité du DU	936€ (18HTD*52€)		
Total des dépenses	10 284 €	Total des recettes	13 044€
Résultat (dépenses - recettes)		2 760€	

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme

LICENCE

MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
EG6GU1	FI : 310 droits pleins et 150 droits réduits	Apogée

	FC : 510+7€/h (attention tarif non validé par le conseil de faculté car non déterminé à date du conseil)	SFC

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Université			
		de Strasbourg	

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : 2021 - 2022

RENOUVELLEMENT DE FORMATION NON DIPLOMANTE (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : FSEG

Dénomination du DU : *formation non diplômante de préparation à l'agrégation externe et interne de Sciences économiques et sociales*

Date d'approbation par le Conseil de composante : 9/04/2021

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

- Les volumes horaires pour un certain nombre d'oraux blancs (leçon) ont été réduits, afin de tenir compte à la fois du nombre d'étudiants prévus, des nécessités pédagogiques et du coût total de la formation, passant de 60 HTD à 22,5 HTD, soit une diminution de 37,5 HTD.
- Des oraux blancs (dossier) pour l'agrégation interne ont été rajoutés, l'épreuve sur dossier n'ayant pas été budgétée en tant que telle l'an passé par omission, et ce pour un volume de 10 HTD.
- Le cours de Mathématiques pour agrégation externe passe de 20 HCI à 30 HCI, le volume précédent s'étant avéré insuffisant, soit une augmentation de 12,5 HTD.

Au total la maquette diminue de 15 HTD.

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : **Non pertinent**

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention : **Rectorat**

Nb : l'existence d'une convention, avec une université ou un autre partenaire, est très importante pour donner une base juridique qui sécurise la formation des étudiants, le paiement des intervenants et des frais encourus.

Cela permet aussi d'inscrire dans la mémoire de l'université une coopération au-delà des relations entre individus.

La vie de cette convention est suivie par le responsable administratif de votre composante, de sa rédaction et signature à l'impulsion de son renouvellement.

La DES peut vous aider dans la réflexion sur le texte et le contenu de l'accord.

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : **Non pertinent (pas de droits spécifiques)**

Nb : pour mémoire, la détermination de cet effectif, et sa publication, sont essentielles. D'une part, cela vous permet de ne pas créer un déficit qui relèverait de votre responsabilité, d'autre part cela permet aux candidats de savoir à l'avance que vous pouvez être amené à n'ouvrir la formation qu'à certaines conditions ou encore refuser leurs dossiers pour une raison de capacité d'accueil.

Il est nécessaire de tenir compte des éventuelles exonérations que vous souhaiteriez octroyer.

Le premier interlocuteur dans cette réflexion est votre responsable administratif de composante. La DES peut vous aider dans la réflexion budgétaire.

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? **Non**

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : -

Nb : le DU inclut-il des cours qui sont portés par une formation nationale ? Porte-t-il des enseignements qui sont proposés dans une formation nationale ? Ici, nous entendons « porter » par « assumer la responsabilité (pédagogique, scientifique, financière) ».

364 HTD sont portés par le Master MEEF, parcours « Enseigner les sciences économiques et sociales (CAPES) » de l'INSPÉ.

40,5 HTD sont portées par Faculté des Sciences sociales (cours de L3).

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :

NB : ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

444,5 HTD

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	12		12
Formation Continue			

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52€
------------------------------------	-----

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	23 894€ (459,5 HTD x 52€)	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	0
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	0	Autres recettes *	26 349,88€
Responsabilité de la filière	1 248 € (24 HTD x 52€)		
Aide au montage de filière	1040€ (20 HTD x 52€)		
Matériel pédagogique à distance	167,88€		
Total des dépenses	26 349,88€	Total des recettes	26 349,88€
Résultat (dépenses - recettes)		0	

*A préciser : FSEG

Commentaire du résultat :

192 HTD (soit 9 984 € valorisé au taux horaire chargé de 52€) sont apportées par un demi-poste de PRAG financé par le rectorat .

La Faculté des sciences économiques et de gestion prend en charge le solde.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

L'année 2020-21 a été l'année d'ouverture de la formation, il n'y a donc pas de données disponibles; les résultats du concours ne sont pas encore connus.

Mais il y a 5 admissibles à l'Agrégation interne (sur 8 inscrits)

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	20	0 €
Formation Continue		
Exonération		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	23 114€ (444,5HTD x 52€)	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	0
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	0	Autres recettes *	24 362€
Responsabilité de la filière	1 248€ (24 HTD x 52€)		
Frais de déplacement	1 000€		
Total des dépenses	25 362€	Total des recettes	25 362€
Résultat (dépenses - recettes)		0	

* FSEG : La Faculté des sciences économiques et de gestion prend en charge le solde.

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme

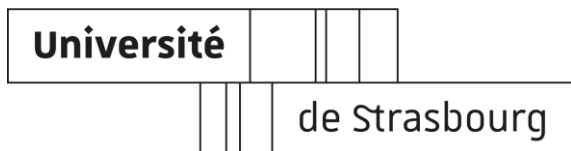
MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

pas de droits spécifiques

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
EG7C51	0€	Apogée

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :



Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : 2021 - 2022__

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification

Composante : Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Strasbourg

Dénomination du DU : DIU Research in Management

Date d'approbation par le Conseil de composante :

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Consigne : il s'agit ici de donner aux élus des conseils une idée claire de la situation de départ et de la situation que vous souhaitez à l'arrivée, avec un avant-après de la maquette. Quel manque, quel souci avez-vous décelé ? Quelle mesure correctrice souhaitez-vous mettre en place ?

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : Le DIU est porté par les Universités de Strasbourg, Paris Dauphine, Aix-Marseille, Lille et l'IAE de Paris Sorbonne Business School (Paris Panthéon Sorbonne) et l'ESCP Europe. La convention et son renouvellement (avenant n°2) sont joints.

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention : La CCIR Paris Ile de France, le CFVG (centre franco vietnamien de gestion).

Nb : l'existence d'une convention, avec une université ou un autre partenaire, est très importante pour donner une base juridique qui sécurise la formation des étudiants, le paiement des intervenants et des frais encourus.

Cela permet aussi d'inscrire dans la mémoire de l'université une coopération au-delà des relations entre individus.

La vie de cette convention est suivie par le responsable administratif de votre composante, de sa rédaction et signature à l'impulsion de son renouvellement.

La DES peut vous aider dans la réflexion sur le texte et le contenu de l'accord.

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Pour la FSEG, 3 ou 4 étudiants. A noter qu'ils suivent les formations au Vietnam.

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ?

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Non.

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :

240 heures.

1. Bilan de l'année écoulée (2020-2021)

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	3	0	0
Formation Continue			

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52
------------------------------------	----

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	15 htd * 52 = 780	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	3 * 244 = 732
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	146.4	Autres recettes *	194.4
Autres dépenses*		Apport FSEG	
Total des dépenses	926.4	Total des recettes	926.4
Résultat (dépenses - recettes)		0	

* 15htd sont à la charge de la FSEG sur les 240h dispensées

*A préciser : (ex. : personnel dédié sur budget composante, frais logistiques, bureautique, frais de bouche/ mobilité/ communication, transport, etc.)

Commentaire du résultat : Entre 10 et 15 étudiants s'inscrivent chaque année au DIU Research In Management, répartis sur l'ensemble des universités partenaires du consortium. Nous en inscrivons généralement entre 2 et 4 à la FSEG.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

5 étudiants issus du DIU sont à l'heure actuelle en thèse à l'école doctorale Augustin Cournot.

A l'heure d'aujourd'hui, quatre étudiants formés par le DIU puis par l'école doctorale 221 Augustin Cournot sont devenus docteurs:

- Duc Anh LE, docteur 2017, Senior Strategy Manager dans le secteur des Telecoms et Lecturer à Saint Andrews (Hanoi)
- PHAM Thi Thuy Trieu, docteur 2019, lecturer à l'Université FPT – School of Business (Hanoi)
- NGUYEN Thuy Phuong, docteur 2019, lecturer à FTU – Foreign Trade University (Ho Chi Minh City)
- NGUYEN Tu Anh, docteur 2019. Vice doyen du dép. international à l'Université Thai Nguen (Thai Nguyen)

Il y a eu vingt docteurs pour l'ensemble du consortium. Le DIU et le programme doctoral sont utiles car ils permettent la poursuite d'un projet doctoral de qualité, pour les lecturers universitaires qui ont besoin du titre de docteur pour progresser dans leur carrière, mais aussi pour des professionnels qui souhaitent conceptualiser leurs pratiques.

2. Budget prévisionnel (2021-2022)

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	3	244
Formation Continue		
Exonération		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	15 * 52 = 780	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	3 * 244= 732
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	146.4	Autres recettes *	194.4
Autres dépenses*		Apport FSEG	
Total des dépenses	926.4	Total des recettes	926.4
Résultat (dépenses - recettes)		+ 0	

*A préciser

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme : MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
DIU (FI)	244	Paiement sur facture

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Le DIU "Research in Management" est une année de préparation à l'entrée au doctorat pour des étudiants principalement mais pas uniquement Vietnamiens (beaucoup sont des « lecteurs » d'Universités Vietnamiennes qui veulent progresser dans leurs carrières et ont besoin d'un PhD de niveau reconnu internationalement). Au cours du DIU, les étudiants suivent des formations à la recherche, du publi-coaching, des formations aux méthodes quantitatives et qualitatives, de la finance, de l'entrepreneuriat, de l'épistémologie, etc. et rédigent un mémoire de recherche. Les formations ont lieu au Vietnam et un jury composé d'enseignants du consortium (Université de Strasbourg, Université Paris Dauphine, Université de Lille, IAE Paris, IAE Aix et ESCP Europe) valide ou pas l'année de DIU en Juin. Les étudiants qui valident continuent en doctorat dans l'une des écoles doctorales du consortium (l'ED 221 Augustin Cournot pour l'UniStra).

Le CFVG assure la totalité des charges du programme et perçoit la totalité des frais de scolarité. Le CFVG reverse à l'Université de Strasbourg l'équivalent des droits d'inscription pour les étudiants inscrits en DIU à Strasbourg [les frais de base qui varient d'une année à l'autre (autour de 250 euros) & 244 euros de frais spécifiques].

Trois étudiants se sont inscrits en DIU en 2020-2021 à la FSEG (sur neuf étudiants en DIU en tout pour le consortium ; c'est une année avec un effectif plus faible qu'habituellement pour le consortium : la moyenne se situe autour de 12-14 étudiants). Quatre docteurs diplômés par l'ED Cournot sont passés par le DIU et exercent dans des universités au Vietnam (cf section suivi des cohortes).

CONVENTION DE CONSORTIUM DU PROGRAMME DOCTORAL DU CFVG



Entre, d'une part,

L'UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE,
Sise Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75775 PARIS Cedex 16, France,
Représentée par son Président, Monsieur Laurent BATSCH,
ci-après dénommée «Université Paris Dauphine»;

L'UNIVERSITE LILLE 2 DROIT ET SANTE,
Etablissement Public, à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Sise au 42 rue Paul Duez, 59800 Lille, France,
Représentée par son Président, Monsieur Xavier VANDENDRIESSCHE;
ci-après dénommée «Université Lille 2 Droit et Santé»;

L'UNIVERSITE DE STRASBOURG,
Etablissement Public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Sise 4 rue Blaise Pascal, CS 90032, 67081 Strasbourg Cedex, France,
Représentée par son Président, M. Alain BERETZ,
ci-après dénommée «Université de Strasbourg»;

L'ESCP EUROPE,
Sise au 79 avenue de la République, 75543 Paris Cedex 11, France,
Représentée par son Directeur Général, M. Frank BOURNOIS,
ci-après dénommée «ESCP Europe»,

Et, d'autre part,

Le CENTRE FRANCO-VIETNAMIEN DE FORMATION A LA GESTION (CFVG),
Etablissement d'Enseignement Post-Universitaire, issu de l'Accord
intergouvernemental entre l'Etat Français et l'Etat Vietnamien du 3 décembre 2013,
Sis 207 Route Giai Phong / Rue Tran Dai Nghia, Arrond. Hai Ba Trung, Hanoi, et 54
rue Nguyen Van Thu, Arrond. 1, Ho Chi Minh Ville,
Représenté par M. Jean-Louis PARÉ, Co-Directeur du CFVG, M. Tran Tho DAT,
Co-Directeur du CFVG Hanoi, et M. Ho Viet TIEN, Co-Directeur du CFVG HCMV,
ci-après dénommé «CFVG»;

et dont l'opérateur est la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE
REGION PARIS ILE-DE-FRANCE, Sise au 27 avenue de Friedland, 75008 Paris,
France, représentée par son Directeur Général Adjoint, Enseignement – Recherche –
Formation, Monsieur Xavier CORNU, ci-après dénommée «CCIR PIDF»;

L'Ecole Supérieure de l'Economie Nationale,
Sise 207 Route Giai Phong / Rue Tran Dai Nghia, Arrond. Hai Ba Trung, Hanoi,
Vietnam,
Représentée par son Président, M. Trần Thọ ĐẠT,
ci-après dénommée «ESEN»;

et

L'Université d'Economie Ho Chi Minh Ville,

Sise 59C, Nguyen Dinh Chieu, Q.3, Ho Chi Minh Ville, Vietnam,
Représentée par son Président, M. Nguyen Dong PHONG,
ci-après dénommée «UEH»;

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Cette Convention de Consortium a pour objet de remplacer dès sa signature l'ensemble des textes déjà existants suivants:

- Convention de Consortium entre l'Université Lille Nord de France, l'Université Paris Dauphine, l'Université de Strasbourg et l'ESCP Europe signée le 2 juin 2010;
- Convention de Coopération entre le CFVG et l'Université Lille Nord de France signée le 14 octobre 2009;
- Convention de Coopération entre le CFVG et l'Université Paris Dauphine signée le 24 juin 2010;
- Convention de Coopération entre le CFVG et l'Université de Strasbourg signée le 2 juin 2010;
- Convention de Coopération entre le CFVG et l'ESCP Europe signée le 21 janvier 2010;
- Convention de Master II entre le CFVG et l'Université Lille 2 Droit et Santé signée le 12 avril 2011;
- Conventions de paiement entre le CFVG et l'Université de Lille Nord de France, l'Université Paris Dauphine, l'Université de Strasbourg et l'ESCP Europe signées en mars 2013.

Le développement de la coopération universitaire entre la France et le Vietnam sont des objectifs mutuels des parties. Cette volonté a pour finalité d'intensifier et de développer des relations dans plusieurs domaines dont la recherche et la création de parcours doctoraux.

En vertu des articles 1.2, 1.3. et 1.4. de la Convention entre le Gouvernement de la République Socialiste du Vietnam et le Gouvernement de la République Française pour le Développement du Centre Franco-Vietnamien de Formation à la Gestion signée le 3 décembre 2013 pour une période de cinq années, le CFVG est un établissement éducatif à but non lucratif qui a une personnalité morale. Sur le plan administratif, le CFVG Hanoi est une unité de l'Ecole Supérieure d'Economie Nationale, le CFVG Ho Chi Minh est une unité de l'Université d'Economie Ho Chi Minh Ville.

Dans la présente convention :

- le terme «Programme Doctoral du CFVG» désigne les quatre années du Programme Doctoral au Vietnam organisées en une (préparation du DIU RiM) plus trois années (formation doctorale, rédaction et soutenance de la thèse);
- le terme «Ecole Doctorale Augustin Cournot» de l'Université de Strasbourg définit une école doctorale au sens du Code de l'Education français;
- le terme «Ecole Doctorale en sciences juridiques, politiques et de gestion» de l'Université Lille Nord de France définit une école doctorale au sens du Code de l'Education français;
- le terme «Ecole Doctorale Dauphine» de l'Université Paris Dauphine définit une école doctorale au sens du Code de l'Education français;
- le terme «Programme Doctoral ESCP Europe Paris» définit les trois années de formation doctorale et rédaction de la thèse réalisée à ESCP Europe, aboutissant à la délivrance du Doctorat ès Sciences de Gestion ESCP Europe dans le cadre de l'Ecole Doctorale de Management Panthéon Sorbonnes (EDMPS) (école doctorale au sens du Code de l'Education français);
- le terme «Ecole Supérieure d'Economie Nationale» ou «National Economics University» définit une université vietnamienne au sens du Ministère de l'Education et de la Formation vietnamien;
- le terme «Université d'Economie Ho Chi Minh Ville» ou «University of Economics Ho Chi Minh City» définit une université vietnamienne au sens du Ministère de l'Education et de la Formation vietnamien.

L'objectif du Programme Doctoral du CFVG est de contribuer au développement économique du Vietnam en formant des docteurs qualifiés pour enseigner dans les programmes de management au Vietnam, pour renforcer la recherche universitaire et le développement scientifique au sein des entreprises.

Article 1. Poursuite du Consortium du Programme Doctoral du CFVG

La présente convention a pour objet la poursuite du consortium du Programme Doctoral du CFVG composé d'ESCP Europe, de l'Université Paris-Dauphine, de l'Université Lille 2 Droit et Santé, de l'Université de Strasbourg, du CFVG et des deux universités vietnamiennes hôtes du CFVG.

La participation au consortium est confirmée, dès la signature de la présente convention.

Article 2. Objectifs du Consortium

L'objectif des membres du Consortium est de mettre en place un programme doctoral de qualité internationale au Vietnam en s'appuyant sur l'expertise des membres du Consortium et sur les universités vietnamiennes hôtes. Le présent consortium est mis en place pour appuyer, du côté français et du côté vietnamien, le développement du Programme Doctoral porté par le CFVG, conformément aux articles 3.1. et 4.1. de la

Convention Intergouvernementale entre le Gouvernement de la République Socialiste du Vietnam et le Gouvernement de la République Française pour le Développement du Centre Franco-Vietnamien de Formation à la Gestion signée le 3 décembre 2013 pour une période de cinq années.

Les membres du Consortium s'engagent à:

- Assurer les activités du Consortium;
- Participer à l'élaboration du Programme Doctoral;
- Participer, le cas échéant, aux activités de promotion que le CFVG mènera au profit de ce Programme Doctoral;
- Participer à la mise en œuvre du Programme Doctoral arrêté en commun au sein du Consortium.

Article 3. Organisation du Programme Doctoral

Ce programme est destiné aux titulaires d'un MBA du CFVG ou d'un master spécialisé -- Master in Economics of Banking and Finance (MEBF), Master in Marketing, Sales and Services (MMSS) ou autre master du CFVG souhaitant enseigner dans des programmes de management. Il est ouvert également aux candidats:

- titulaire du diplôme de Thac sy (master vietnamien) dans les mêmes domaines de formation conformément à l'article 4.7. de l'Arrangement administratif entre le MEN français et le Ministère de l'Education et de la Formation vietnamien sur la reconnaissance réciproque des études et des diplômes en vue d'une poursuite d'études supérieures dans le pays partenaire du 6 octobre 2004;
- titulaire d'un Master et soumis à l'approbation du Jury.

Le Programme Doctoral mis en place au CFVG dure quatre ans et se divise en deux phases :

- le DIU RiM (Diplôme Interuniversitaire Research in Management) pour la première année (PhD 1: 60 crédits ECTS) ;
- la Thèse dans une des écoles doctorales du Consortium de la deuxième à la quatrième année (PhD 2 à PhD 4: 180 crédits ECTS).

L'Université de Strasbourg ne délivre pas, à ce jour, de crédits ECTS.

Le Programme Doctoral doit être conçu sur ces quatre années, sauf dérogation accordée par le directeur de l'école doctorale dont relève le doctorant (cf. l'*Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale*).

Les étudiants admis à participer au Programme Doctoral du CFVG suivent le plan d'études du programme.

Le DIU RiM

La première année du Programme Doctoral du CFVG se déroule sur les deux sites du CFVG au Vietnam, les cours ayant lieu à priori alternativement sur un site puis sur l'autre.

La thèse de doctorat français

Le CFVG développe une offre de formation doctorale en sciences de gestion au Vietnam. Au cours des trois années de doctorat, la formation doctorale se déroule dans l'école doctorale d'inscription du doctorant qui délègue en totalité ou en partie la formation doctorale au CFVG.

Article 4. La sélection dans le Programme Doctoral du CFVG

Une sélection en deux phases:

- ✓ sélection au Programme Doctoral et au DIU RiM au Vietnam;
- ✓ sélection aux écoles doctorales françaises en France.

Le jury du DIU RiM est constitué de sept professeurs et est présidé alternativement par un professeur du Consortium doctoral français :

- ✓ quatre professeurs appartenant aux quatre membres français du Consortium;
- ✓ le Directeur du CFVG;
- ✓ deux professeurs appartenant aux deux universités hôtes du CFVG, membres vietnamiens du Consortium.

Le jury du DIU RiM est chargé de prendre les décisions concernant la sélection des étudiants du DIU RiM.

Article 5. Le DIU RiM

5.1. Mise en place d'un DIU RiM

Les quatre membres français du consortium s'engagent sur la création DIU RiM (Diplôme Interuniversitaire de «Research in Management»). Il s'agit d'un DIU spécialement créé pour le programme doctoral du CFVG et délivré par chaque membre français du consortium et dont le contenu figure dans le dossier d'habilitation du DIU RiM.

5.2. Responsabilité organisationnelle du DIU RiM

L'accueil des étudiants et l'organisation matérielle de la formation incombent au CFVG. Le CFVG couvre l'ensemble des charges de fonctionnement et s'engage à mettre en place des moyens humains et matériels suffisants pour assurer la qualité de la formation.

5.3. Inscription des étudiants au DIU RiM

La sélection à l'entrée du programme doctoral CFVG se fait sur la base d'un avant-projet de thèse de dix pages, des résultats universitaires, d'un CV détaillé, de deux

lettres de recommandations académiques (en anglais) et d'un entretien devant un jury de professeurs membres du consortium. Normalement le CFVG organise des entretiens de sélection au programme doctoral lors de la deuxième quinzaine semaine du mois de juin. Les candidats présentent leur projet de recherche lors de l'entretien en langue anglaise ou française avec un jury de professeurs appartenant aux membres du Consortium. L'étudiant effectue son inscription administrative du DIU RiM auprès de la composante de rattachement de ce diplôme.

5.4 Jury du DIU RiM

Le jury du DIU RiM est chargé de prendre les décisions concernant la délivrance du diplôme et des mentions. Le diplôme de DIU RiM est délivré par le membre français du Consortium dans lequel est inscrit l'étudiant.

Article 6. Le Doctorat Français

6.1. Sélection et inscription dans les écoles doctorales des membres du Consortium

La poursuite d'études en thèse et la soutenance de la thèse s'effectuent conformément à l'Arrêté de 2006 et au règlement intérieur de l'Ecole Doctorale dont relève le doctorant.

6.2. Formation dans le cadre du Programme Doctoral

Les écoles doctorales des membres français du Consortium, après avis de leur conseil pédagogique et scientifique, valident la totalité des formations doctorales dispensées au CFVG et le nombre de crédits ECTS éventuellement attachés au titre de l'obligation de formation doctorale définie par l'Arrêté de 2006 et par le règlement intérieur de chacune des écoles doctorales.

Les étudiants inscrits dans le programme doctoral du CFVG et dans l'établissement où est conduite leur recherche doctorale ont accès à toutes les formations proposées par leur école doctorale française et leur laboratoire de rattachement en France. Les membres français du consortium s'engagent à faciliter l'accueil en France des étudiants inscrits dans le Programme Doctoral du CFVG.

Article 7. Les codirections et les cotutelles

Les membres du Consortium s'engagent :

1. A promouvoir des codirections de thèse de doctorat pour les étudiants régulièrement inscrits au Programme Doctoral du CFVG avec d'une part des professeurs anglophones de l'UEH, de l'ESEN et du CFVG et d'autre part des professeurs des membres français du Consortium;
2. A mettre en place un groupe de travail «Cotutelle» regroupant des enseignants chercheurs et responsables des écoles doctorales des membres du consortium ayant pour objectifs:
 - a) d'échanger des informations sur les règles d'obtention du doctorat français et du doctorat vietnamien, sur le fonctionnement des écoles doctorales au

Vietnam et en France, sur les départements de recherche et académique et sur les laboratoires de recherche des membres du consortium;

- b) de réfléchir et de faire des propositions sur les évolutions du Programme Doctoral du CFVG afin que celui-ci puisse tenir compte des spécificités des deux doctorats;
- c) de déboucher à un horizon de trois années sur des cotutelles internationales de thèse.

Article 8. Partenariats académiques et de recherche

Les membres du consortium portent à la connaissance de leurs corps professoraux respectifs la signature de cette Convention de Consortium et prennent toutes mesures pour encourager les échanges de professeurs, les recherches et publications conjointes et les participations conjointes à des colloques et séminaires. Les membres du Consortium encouragent les initiatives communes de leurs corps professoraux comme les recherches communes de financements de projets.

Article 9. Modalités financières entre les membres du consortium

Les séminaires de formation du Programme Doctoral

Toutes les charges relatives à la mise en œuvre académique de la présente Convention sont couvertes par le CFVG, notamment les dépenses relatives aux missions des intervenants de l'Université Lille 2 Droit et Santé, de l'Université Paris Dauphine, de l'Université de Strasbourg et de l'ESCP Europe.

Les soutenances des thèses

Les frais relatifs à la constitution des jurys de thèse seront financés conformément aux règles propres à chaque Ecole Doctorale.

Article 10. Suivi de la convention par le Conseil Académique

Un Conseil Académique («Academic Committee») est mis en place, composé d'un représentant enseignant de chacun des membres du Consortium, des directeurs des écoles doctorales des membres français du Consortium (ou de leurs représentants), du directeur du Programme Doctoral du CFVG, du directeur académique du CFVG et du directeur du CFVG.

Le Conseil Académique est chargé notamment de:

- proposer à la validation les modifications apportées aux séminaires de formation du programme doctoral et aux modalités d'attribution des crédits;

- proposer l'organisation pédagogique des séminaires de formation du programme doctoral et le choix des enseignants assurant ces séminaires;
- veiller à l'organisation de l'atelier doctoral du CFVG regroupant l'ensemble des doctorants avec présentation d'avancement des travaux;
- veiller à l'assurance qualité du programme doctoral;
- veiller à la bonne exécution de la présente convention;
- proposer l'accueil d'un nouveau membre dans le Consortium;
- proposer les membres du jury d'entrée et de sortie du DIU RiM.

Le Conseil Académique du Consortium se réunit au moins une fois par an en France ou au Vietnam.

Article 11. Durée de la Convention

La Convention est signée pour une durée de 4 ans et couvre les années académiques 2015-2016 à 2018-2019 incluses. La validité de la convention commence à la signature de l'accord, après l'approbation par les organes compétents de tous les signataires de la Convention. La présente Convention de Consortium est conclue en application de la Convention intergouvernementale susvisée.

Cet accord est ensuite renouvelable de façon expresse pour une période de cinq années.

Article 12. Elargissement du Consortium

De nouveaux membres peuvent être admis au sein du Consortium. L'entrée d'un nouveau membre fait l'objet d'un accord écrit entre tous les membres signataires de la présente Convention, qui prendra la forme d'un avenant.

Article 13. Dispositions diverses

La révision de la présente Convention peut être demandée à tout moment par l'un des membres du Consortium. Les modifications arrêtées ne peuvent intervenir que pour l'année universitaire suivante. Tout avenant à la présente devra, pour être valable, comporter la signature des représentants habilités de tous les membres du Consortium.

La présente Convention peut être résiliée par l'une ou l'autre partie, dans un délai de 6 mois avant son échéance. En cas de résiliation, les parties prennent l'engagement de conduire à son terme le cycle de formation en cours. Une réunion extraordinaire du comité académique du consortium devra se tenir afin d'aboutir à un accord avant de résilier la convention définitivement.

La loi française régit tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation de la présente. En cas de conflit, une procédure de médiation sera mise en œuvre, préalablement à toute contestation juridictionnelle.

Fait à Paris, le 28 avril 2015, en dix exemplaires.

Pour l'ESCP Europe

Monsieur Frank BOURNOIS, son Directeur Général



Pour l'Université Paris Dauphine

Monsieur le Prof. Laurent BATSCH, son Président

"Pour le Président de l'université
et par délégation
Le vice-président du conseil
d'administration
Arnaud RAYNOUARD"

Pour l'Université Lille 2 Droit et Santé

Monsieur le Prof. Xavier VANDENDRIESSCHE, son Président

Le Président de l'Université

Pr Xavier VANDENDRIESSCHE

Pour l'Université de Strasbourg

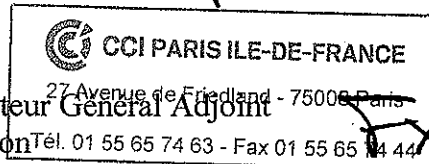
Monsieur le Prof. Alain BÉRETZ, son Président

C. FLORENTZ
Vice-présidente Recherche
et Formation Doctorale



Pour la CCIR Paris-Ile de France

Monsieur Xavier CORNU, son Directeur Général Adjoint
Enseignement – Recherche – Formation



Pour le CFVG et les universités hôtes

Hanoi, le 6 mai 2015

Monsieur le Prof. Jean-Louis PARÉ, Directeur du CFVG

Monsieur le Prof. Tran Tho DAT
Président de l'ESEN et Co-Directeur du CFVG Hanoi



Ho Chi Minh Ville, le 8 mai 2015

Monsieur Ho Viet TIEN
Co-Directeur CFVG HCMV

Monsieur le Prof. Nguyen Dong PHONG
Président de l'UEH



CONVENTION DE CONSORTIUM DU PROGRAMME DOCTORAL DU CFVG

ANNEXES



LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N°1 – OBJECTIFS ET ACTIVITES DU CONSORTIUM

ANNEXE N°2 -PLAN D'ETUDES

ANNEXE N°3 - SELECTION DANS LE PROGRAMME DOCTORAL DU CFVG

ANNEXE N°4 - DIU RIM

ANNEXE N°5 -DOCTORAT FRANÇAIS

ANNEXE N°6 - ASSURANCE DE QUALITE DE LA FORMATION DOCTORALE
(HORS DIU RIM)

ANNEXE N°7 - SUIVI DE LA CONVENTION

ANNEXE N°8 -VIE ETUDIANTE ET MODALITES FINANCIERES

ANNEXE N°9 : MODALITES FINANCIERES ENTRE LES MEMBRES DU
CONSORTIUM

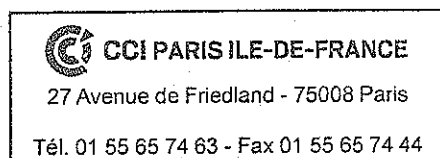
ANNEXE N°10 - CONDITIONS D'INTERVENTION DES PROFESSEURS DES
MEMBRES DU CONSORTIUM



"Pour le Président de l'université
et par délégation
Le vice-président du conseil
d'administration
Arnaud RAYNOUARD"



79, av. de la République
75543 Paris Cedex 11



ANNEXE N°1 – OBJECTIFS ET ACTIVITES DU CONSORTIUM

Les activités du Consortium s'articulent autour de l'organisation d'enseignement, la co-direction de thèse ainsi que la participation aux activités du CFVG et à la promotion du programme doctoral.

Les membres du Consortium participent à:

- ✓ La définition et le montage du programme
- ✓ La promotion du programme au sein des membres du Consortium
- ✓ L'organisation des missions d'enseignement
- ✓ La sélection et le suivi des étudiants
- ✓ L'appui scientifique au CFVG
- ✓ La co-direction de thèse

1.1. La définition et le montage du programme doctoral

Les membres du Consortium participent à :

- ✓ La mise en place du programme doctoral proposé dans le cadre de la présente Convention ;
- ✓ L'ingénierie pédagogique du programme doctoral du CFVG ;
- ✓ L'élaboration des descriptifs de cours du programme doctoral ;
- ✓ La mise en œuvre du programme doctoral arrêté en commun au sein du Consortium.

1.2. La promotion du programme au sein des membres du Consortium

Les membres du Consortium apportent leur appui à l'identification des professeurs et maîtres de conférence appartenant aux corps professoraux permanents des membres du Consortium susceptibles d'enseigner les cours décrits aux articles 5 et 6 de la présente et d'encadrer les mémoires / thèses des étudiants du programme doctoral du CFVG.

Les membres du Consortium participent aux activités de promotion du programme doctoral et organisent des sessions d'information concernant le programme doctoral du CFVG auprès de leurs corps professoraux permanents.

1.3. L'organisation de missions de professeurs

Des enseignants des membres français du Consortium dispensent les cours dans le cadre des formations du programme doctoral. Cette participation pédagogique s'effectuera dans le respect des règles législatives et réglementaires en vigueur en France et au Vietnam. La liste des enseignants de chaque membre français du Consortium amenés à intervenir sera proposée annuellement par le Conseil Académique. Les professeurs et intervenants des membres français du Consortium interviennent dans les cours dispensés au sein du programme doctoral du CFVG.

1.4. Sélection et suivi des étudiants

Des enseignants des membres français du Consortium assurent la sélection, le suivi des étudiants du programme doctoral, le jury du diplôme DIU RiM et la composition des jurys de thèse conformément aux règles fixées par la législation française en vigueur relative à la formation doctorale en France.

1.5. Appui scientifique au CFVG

Les membres français du Consortium apportent un appui scientifique notamment à la mise en place de formations de formateurs.

1.6. Les codirections de thèse

L'un des objectifs fondamentaux du Consortium du programme doctoral du CFVG est de promouvoir les co-directions voire les co-tutelles de thèse des étudiants vietnamiens.

Les membres français et les membres vietnamiens s'engagent à réaliser tous leurs efforts afin de trouver respectivement pour tous les étudiants du programme doctoral un directeur de thèse issu d'un membre français du Consortium et un co-directeur de thèse issu d'un membre vietnamien du Consortium.

ANNEXE N°2 -PLAN D'ETUDES

Organisation du programme doctoral

Les étudiants admis à participer au programme doctoral du CFVG suivent le plan d'études selon le tableau suivant (voir les pages ci-après):

Le DIU RiM (voir Annexe 4 pour plus de détails)

La première année du programme doctoral du CFVG se déroule sur les deux sites du CFVG au Vietnam, les cours ayant lieu à priori alternativement sur un site puis sur l'autre. Le total du volume d'heures à suivre au CFVG est donc de 240 heures pendant le PhD 1 afin d'obtenir le DIU RiM.

Le passage du DIU RiM à la thèse de doctorat

La répartition des étudiants à l'issue du DIU RiM pour la poursuite des études doctorales se fait en fonction des spécialités et du profil des étudiants et en fonction du rattachement des directeurs de mémoire/thèse. Les conditions d'inscription en doctorat sont indiqués au § 3.2. L'inscription en doctorat n'est pas de droit après le DIU RiM.

La thèse de doctorat français

Le CFVG développe une offre particulière de formation doctorale en sciences de gestion au Vietnam. Le programme proposé aux partenaires académiques pourrait être construit de la façon suivante :

1. Séminaire de méthodologie
2. Séminaire de traitements des données
3. Atelier doctoral
4. Séminaire pédagogique
5. Atelier d'écriture
6. Séminaire de spécialités
7. Parcours libre

(voir les Annexes 4 et 5 pour une description plus détaillée).

Année 1

Préparation du DIU RIM

(PHD 1)

Année 2 à 4

Préparation du Doctorat

(PHD 2 à PHD 4)

Du 1 ^{er} Avril au 5 juin (année) N	Réception des candidatures au programme doctoral du CFVG				
Mi-Juin N	Sélection d'entrée au programme doctoral du CFVG				
De Juillet N à Octobre N	Affectation du Directeur de Mémoire du DIU RIM				
De Juillet N à Janvier N+1	Séminaires de formation du DIU RIM au Vietnam				
De Février N+1 à Mai N+1	Rédaction du mémoire de DIU RIM Préparation du projet de recherche pour l'inscription en doctorat Suivi par le Directeur de Mémoire				
Mi-Juin N+1	Soutenance de Mémoire du DIU RIM Jury de diplôme DIU RIM		Obtention du DIU RIM		
De Juillet N+1 à				Acceptation du	

Septembre N+1				Directeur de thèse				
Octobre N+1				Acceptation de l'Ecole Doctorale française				
				Inscription dans un établissement et l'école doctorale des membres du Consortium (ou hors Consortium)				
D'Octobre N+1 à Juin N+4				Séminaires de formation doctorale au Vietnam	Séminaires de formation doctorale en France	Rédaction de la thèse de doctorat français	Suivi par le Directeur de Thèse et le comité de suivi	
De Mars N+4 à Septembre N+4				Dépôt de la thèse	Constitution du jury de thèse	Soutenance de la thèse de doctorat français		
Lieux		CFVG Vietnam		CFVG Vietnam	Ecole doctorale du membre du Consortium	Ecole doctorale du membre du Consortium		
Diplôme		DIU RIM		Doctorat de l'Etat Français				

ANNEXE N°3 - SELECTION DANS LE PROGRAMME DOCTORAL DU CFVG

Une sélection en deux phases :

- sélection au programme doctoral et au DIU RiM au Vietnam organisée par le CFVG ;
- sélection aux écoles doctorales françaises en France organisée par les membres français du Consortium.

3.1-Sélection pour le programme doctoral et pour le DIU RiM

a-Candidats éligibles

Les candidats au programme doctoral doivent remplir les conditions suivantes:

- Master vietnamien ou Master 2 français ou autre Master reconnu. Pour tout autre diplôme, le Jury de sélection doit se prononcer sur l'équivalence de diplôme.
- TOEFL ITP supérieure ou égale à 550 points ou IELTS supérieur ou égal à 6,0.

b-Dossier de candidature

Le dossier est à remettre avant le 5 juin qui précède la rentrée universitaire.

La sélection à l'entrée du programme doctoral CFVG se fait sur la base d'un dossier complet comprenant:

- Une lettre d'intention de la recherche de cinq pages;
- les résultats des études universitaires et de masters;
- un CV détaillé ;
- deux lettres de recommandations académiques en anglais ;
- une lettre de motivation expliquant l'intérêt pour le programme de doctorat CFVG et la motivation du candidat pour la préparation d'un doctorat;
- la version imprimée de la fiche de candidature en ligne du participant.

c-Jury de sélection

Le CFVG organise des entretiens de sélection au programme doctoral lors de la deuxième quinzaine du mois de Juin. Les candidats présentent leur projet de recherche lors d'un entretien en langue anglaise ou française avec un jury de professeurs appartenant aux membres du Consortium.

3.2. Sélection par les Ecoles Doctorales françaises

Les étudiants du programme doctoral sont tenus de respecter les procédures d'inscription et de réinscriptions en thèse de chaque école doctorale des membres français du Consortium.

a-Candidats éligibles

Selon l'arrangement administratif du 6 octobre 2004 entre le Ministère de L'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (France) et le Ministère de l'Education et de la Formation (Vietnam), publié au Bulletin Officiel n°45 du 9 décembre 2004, pris en son article 4.7., un étudiant vietnamien titulaire d'un master vietnamien (Thạc sĩ) a la possibilité d'être inscrit, après examen de son dossier, en doctorat dans son domaine de formation.

Les membres français du Consortium appliquent ce texte et sous réserve de l'autorisation de l'Ecole Doctorale du membre français du Consortium, acceptent d'accorder une dispense de diplôme M2 Recherche (qui relève du Conseil Scientifique ou de la Commission Recherche ou de son équivalent de chaque établissement) aux étudiants vietnamiens inscrits dans le programme doctoral du CFVG possédant un diplôme de Thac sy et le diplôme de DIU RiM.

b-Dossier de candidature

Les étudiants du programme doctoral sont tenus de préparer un dossier d'inscription et de réinscription annuelle en thèse pour l'école doctorale des membres français du Consortium dans laquelle ils s'inscrivent. Les étudiants respectent les procédures relatives aux inscriptions mises en place dans l'établissement de rattachement.

c-Acceptation par le Directeur de thèse

En vue de leur inscription et réinscription en thèse, les étudiants du programme doctoral sont tenus d'obtenir un accord écrit de leur futur directeur de thèse et directeur de laboratoire (tout doctorant, conformément à l'arrêté de 2006, doit être rattaché à un laboratoire).

d-Acceptation par l'Ecole Doctorale Française

En vue de leur inscription et réinscription en thèse, les étudiants du programme doctoral sont tenus d'être acceptés par le chef d'établissement après avis du directeur de l'Ecole doctorale française et éventuellement de son Conseil Scientifique ou de sa Commission Recherche.

ANNEXE N°4 - DIU RIM

4.1. Sélection du DIU RiM

Le programme DIU RiM est accessible aux étudiants vietnamiens ou internationaux respectant les critères d'éligibilité ci-dessous :

- ✓ diplôme de l'enseignement supérieur équivalent à Bac + 4 en économie ou en gestion ;
- ✓ expérience professionnelle d'au moins 3 ans ;
- ✓ projet professionnel dans l'enseignement supérieur et de la recherche.

4.2. Affectation du directeur de mémoire

L'affectation d'un directeur de mémoire de DIU RiM à chaque étudiant doit se faire avant début octobre (année) N suivant le recrutement de juin N. Ce directeur de mémoire est appelé à devenir, sauf exception, le directeur de thèse de l'étudiant pour les trois années de préparation du doctorat français. Celui-ci doit être détenteur de l'HDR.

Les étudiants transmettent au CFVG leur pré-projet de mémoire de DIU RiM et de thèse de doctorat. Le CFVG informe l'ensemble des membres du Consortium des pré-projets de ces étudiants dès le début du mois de juillet N.

En même temps, les écoles doctorales adressent, après avis du (des) laboratoire(s) concerné(s) au CFVG une liste de sujets de mémoire que les professeurs du Consortium souhaiteraient proposer aux étudiants du CFVG dès le début du mois de juillet N.

Entre juillet N et octobre N, le CFVG organise le rapprochement entre les étudiants du CFVG et les enseignants chercheurs des membres du Consortium.

Pendant le DIU RiM, les étudiants sont encadrés par un directeur de mémoire attribué par le CFVG en fonction de leur lettre d'intention de recherche d'une part et de la liste de sujets proposés par les directeurs de mémoire potentiels d'autre part.

Il est à noter que le CFVG est responsable d'affecter les directeurs de mémoire aux étudiants. Toute demande directe des étudiants aux directeurs de mémoire potentiels des membres français du Consortium n'est pas autorisée. Les étudiants doivent présenter leurs demandes de direction de mémoire au directeur académique du programme de doctorat qui assume de cette façon la coordination entre les doctorants et les directeurs de mémoire potentiels (enseignants-chercheurs français).

4.3. Déroulement des études

Le DIU RiM comporte 16 modules (dont l'enseignement est totalement en anglais).

PhD I	Nbre d'heures
I. Fondements de la démarche de recherche	
Séminaire Epistémologie	12
Séminaire Ethics & Déontologie	6
II. Fondements des organisations	

Théorie des organisations	12
Organisational Behaviour	6
Histoire des sciences de gestion	6
III. Fondements méthodologiques	
Introduction à la Méthodologie de la recherche	12
Méthodologies et analyse des données qualitatives	12
Méthodologies et analyse des données quantitatives	12
IV. Séminaire d'Econométrie	
	18
V-Atelier doctoral	
	12
VI-Séminaires de spécialités	
Marketing	12
Finance	12
Human Ressources	12
International Business	12
Entrepreneurship& Innovation	12
VII-Parcours libre	
Cours de MBA, MEBF, MMSS ou tout autre Master du CFVG	60
Total DIU RiM	240

4.3.1. Fondements de la recherche (18h)

Ce bloc de formation, qui comprend un séminaire d'Epistémologie de 12h et un séminaire de Déontologie et d'Ethique de 6h, débute la formation du DIU RiM et permet aux étudiants de positionner leurs futurs travaux de recherche dans la recherche scientifique en sciences de gestion.

4.3.2. Fondements des organisations (24h)

Ce bloc de formation, qui comprend un séminaire de Théorie des Organisations de 12h, un séminaire d'Organisational Behaviour de 6h et un séminaire d'Histoire des Sciences de Gestion (6h), offre aux étudiants une vision globale des théories du management.

4.3.3. Fondements méthodologiques (36h)

Après un premier séminaire d'introduction à la Méthodologie de Recherche (12h), deux séminaires d'Analyses et de Traitements des Données de 12h sont proposés aux étudiants : un en Méthodologie Quantitative et un en Méthodologie Qualitative. Ces séminaires débutent un cycle complet qui se déroule pendant les trois premières années du programme doctoral.

4.3.4. Séminaire d'Econométrie (18h)

Les étudiants complètent leur formation initiale en économétrie par un séminaire de 18h d'Econométrie appliquée à la recherche.

Si nécessaire, les étudiants peuvent suivre le séminaire de *Statistical methods* dans le cadre du programme MBA, MEBF ou MMSS du CFVG.

4.3.5. *Atelier doctoral (12h)*

Dès le DIU RiM, il est nécessaire, notamment en raison de l'éloignement du directeur de mémoire français, que les étudiants du programme doctoral participent à l'atelier doctoral du CFVG. Au cours du DIU RiM, les étudiants assistent à l'atelier doctoral sans y présenter leurs travaux. Ils se familiarisent rapidement avec ce type de séminaires de présentation et de suivi de travail mais aussi au travail collaboratif entre étudiants et doctorants du programme doctoral du CFVG.

4.3.6. *Séminaire de spécialités (60h)*

A l'issue du DIU RiM, les étudiants auront fait un choix définitif de leur spécialisation (finance, marketing, IB, GRH, ...). Afin de les accompagner dans ce choix et de leur apporter des connaissances multi - disciplinaires dans la recherche en management, les étudiants doivent suivre cinq séminaires de 12h chacun sur les thèmes suivants :

- Marketing
- Finance
- International business
- Human resources
- Entrepreneurship & innovation

4.3.7. *Parcours libre (60h)*

Ces séminaires d'ouverture, dit « Parcours libre », ont pour objet de renforcer les connaissances et les compétences transversales des étudiants du CFVG. Les étudiants du DIU RiM doivent suivre deux séminaires de 30h du programme MBA, MEBF ou MMSS du CFVG.

Pour chaque séminaire, les étudiants reçoivent par avance les documents de référence et matériels pédagogiques afin de préparer les cours. Les séminaires comprennent des cours magistraux, des études de cas et des travaux dirigés. Les étudiants doivent en outre réaliser des travaux personnels en vue de la préparation des cours.

Tous les séminaires du DIU RiM donnent lieu à évaluation et crédits ECTS.

L'Université de Strasbourg ne délivre pas, à ce jour, de crédits ECTS.

4.4. **Suivi de la relation entre le directeur de mémoire et l'étudiant**

Une fois que le directeur de mémoire a été affecté à l'étudiant, le CFVG organise 3 entretiens de 30 à 45 minutes par Skype selon le calendrier suivant:

Calendrier des entretiens par Skype

Entretien	Date (Au plus tard)	Avant	Contenu	Après
Entretien 1	Fin Octobre N	Après avoir reçu l'avant-projet de thèse de dix pages (lettre d'intention de la recherche) de l'étudiant	Lors du premier entretien, le directeur de mémoire et l'étudiant valident la problématique, la méthodologie, les échantillons et le calendrier de travail.	Remise du 1 ^{er} rapport mi-Novembre N
Entretien 2	Fin Février N+1	Remise du 2 ^{eme} rapport mi-Février N+1	Lors du second entretien, le directeur de mémoire apporte à l'étudiant tous les conseils nécessaires pour achever dans les délais la rédaction du mémoire de recherche du DIU RiM et la proposition de recherche pour le dossier d'inscription en thèse.	
Entretien 3	Mi-Mai N+1	Remise du 3 ^{eme} rapport début Mai N+1	Lors du troisième entretien, le directeur de mémoire s'assure de la qualité du travail effectué par l'étudiant et valide le mémoire final et la proposition de recherche.	Remise du rapport final et de la proposition de recherche pour début juin N+1

4.5. Mémoire de recherche et soutenance du mémoire de recherche

Le mémoire de recherche du DIU RiM est un travail individuel. Il est d'une importance primordiale pour les candidats au doctorat. Ce mémoire doit démontrer de la qualité de la recherche effectuée par l'étudiant : intensité du travail fourni, précisions de la revue de littérature, rigueur de l'analyse, qualité de la rédaction.

La soutenance du mémoire de recherche est obligatoire et dure une heure :

- ✓ 20 minutes de présentation par l'étudiant
- ✓ 30 minutes de questions-réponses
- ✓ 10 minutes de conseils de la part des membres du jury

L'évaluation du mémoire de recherche se décompose comme suit :

- ✓ Mémoire écrit : 50 % (note proposée par le directeur de mémoire)
- ✓ Présentation orale : 25 %
- ✓ Réponses aux questions : 25 %

4.6. Condition d'attribution du DIU RiM

La validation du diplôme DIU RiM est conditionnée par l'obtention d'une moyenne globale (pondérée par le nombre de crédits pour chaque séminaire) d'au moins 10 sur 20 et une note d'au moins 10 sur 20 pour le mémoire de recherche (rapport écrit et soutenance orale).

Le calcul de la note moyenne (M) est réalisé en fonction des pondérations des crédits ECTS. En fonction de leur moyenne, les étudiants du DIU RiM peuvent obtenir les distinctions suivantes :

- ✓ Haute distinction : $M \geq 16$
- ✓ Distinction : $16 > M \geq 14$
- ✓ Crédit: $14 > M \geq 12$
- ✓ Pass: $12 > M \geq 10$

Le CFVG transmet pour information les notes de tous les étudiants du DIU RiM aux directeurs des écoles doctorales des quatre membres français ainsi qu'une copie du PV du jury de diplôme DIU RiM.

4.7. Passage en Doctorat

4.7.1. Dossier d'inscription en doctorat

Pendant la préparation du mémoire de recherche du DIU RiM, les directeurs de mémoire doivent aussi s'assurer que les étudiants préparent une proposition de recherche en vue de leur inscription en thèse. Cette proposition est un document différent du mémoire de recherche du DIU RiM et comprend notamment :

- (i) Un titre définissant le projet de thèse ;
- (ii) Un projet de thèse de 5 à 10 pages comprenant les éléments suivants :
 - a. Un état de la question de recherche
 - b. Une ou plusieurs problématiques à traiter dans la thèse
 - c. Une synthèse des connaissances du doctorant
 - d. Un projet de collecte de données
- (iii) Une lettre de motivation et un CV démontrant de la maîtrise de l'anglais
- (iv) Un projet de financement de la thèse.

4.7.2. Choix des directeurs de thèse

a-Choix du directeur de thèse français

Pour la préparation de la thèse, le travail de recherche de chaque étudiant sera suivi par un directeur de thèse choisi par le directeur académique du programme doctoral du CFVG en accord avec le doctorant (attention à la charte des thèses) en coordination avec les directeurs des écoles doctorales françaises des membres français du Consortium.

Toute demande directe des étudiants aux directeurs de thèse potentiels des partenaires du Consortium n'est pas autorisée. Les étudiants doivent présenter leurs demandes de direction de thèse au directeur académique du programme doctoral du CFVG qui assume de cette façon

la coordination entre les étudiants du programme doctoral du CFVG et les enseignants-chercheurs français.

b-Choix du codirecteur de thèse vietnamien

L'un des objectifs du Consortium du programme doctoral du CFVG est l'organisation de codirection des thèses des étudiants vietnamiens.

Les membres français et les membres vietnamiens s'engagent à réaliser tous leurs efforts afin de trouver pour tous les étudiants du programme doctoral un directeur de thèse issu d'un membre français du Consortium et un co-directeur de thèse issu d'un membre vietnamien du Consortium.

Le directeur académique du programme doctoral du CFVG est en charge de la coordination entre les directeurs de thèses des écoles doctorales des membres français du Consortium, les codirecteurs de thèses des écoles doctorales des membres vietnamiens du Consortium et les étudiants du programme doctoral.

ANNEXE N°5 -DOCTORAT FRANÇAIS

5.1. Sélection et inscription dans les écoles doctorales des membres du Consortium

Chaque étudiant du programme doctoral ne peut solliciter l'inscription en thèse au sein d'une école doctorale d'un des membres du Consortium qu'une fois obtenu le DIU RiM et obtenu l'accord écrit d'un enseignant chercheur, normalement l'enseignant-chercheur ayant accepté de diriger son mémoire de DIU RiM (professeur ou maître de conférence titulaire d'une HDR d'un des membres universitaires du Consortium, ou professeur titulaire d'une HDR d'une universitaire non membre du Consortium) et avec l'accord écrit de co-direction d'un professeur de l'UEH, de l'ESEN ou du CFVG. Les écoles doctorales admettent en équivalence d'un Master Recherche français la double possession d'un master vietnamien «Thac sy» et du DIU RiM du Consortium.

Seuls les étudiants sélectionnés dans le cadre du programme doctoral CFVG sont considérés comme candidats au programme doctoral des membres du Consortium.

Les candidats ne sont pas soumis, sauf exception, à une nouvelle sélection par les écoles doctorales des membres du Consortium, mais l'inscription de chaque candidat n'est prononcée par le chef d'établissement que lorsque ces dernières ont donné leur acceptation définitive. Le plus souvent l'étudiant doit obtenir l'avis écrit :

- Du directeur de thèse français ;
- Du directeur du laboratoire de rattachement du membre français du Consortium ;
- Du directeur de l'Ecole Doctorale du membre français du Consortium après avis du Conseil Scientifique de cette Ecole.
- Du chef d'établissement

5.2. Formation dans le cadre du programme doctoral

La mise en place de ce programme doctoral de la 1^{ère} à la 3^{ème} année de doctorat français correspond à une obligation pour les étudiants doctorants dans le cadre de la préparation de leur doctorat de suivre des séminaires et d'obtenir, selon l'université d'inscription en France, de 60 à 90 crédits de formation au cours des trois années de thèse.

Le CFVG met en place un programme spécifique de 270 heures pour les années 1 à 3 de la thèse (c'est-à-dire 2 à 4 du programme doctoral). Ce programme complémentaire permet aux doctorants du CFVG d'acquérir 90 crédits ECTS au CFVG. La présence à toutes ces formations du cursus doctoral est obligatoire.

Le CFVG développe une offre particulière de formation doctorale au Vietnam. Le programme proposé aux partenaires académiques est construit de la façon suivante :

- Séminaire de méthodologie
- Séminaire de traitements des données
- Atelier doctoral
- Séminaire pédagogique
- Atelier d'écriture

- Séminaire de spécialités
- Parcours libre

(développement du Tableau 4.3)

	PhD 2		PhD 3		PhD 4	
III. Fondements méthodologiques						
Séminaire de Méthodologie	Méthodo II	18	Méthodo III	12		
Séminaire d'analyse et de traitements des données (qualitatives et quantitatives)	AD II	18	AD III	12		
V-Atelier doctoral		12		12		12
VI-Séminaires de spécialités (de lecture)						
Marketing		18		12		12
Finance		18		12		12
Human Ressources		18		12		12
International Business		18		12		12
Entrepreneurship & Innovation		18		12		12
VII-Parcours libre		30		30		
Cours de MBA, MEBF ou MMSS						
VIII-Séminaire Pédagogique			Pédago I	12	Pédago II	18
IX-Atelier d'écriture			Writing I	12	Writing II	18
Total		96		90		60

1^{ère} année de doctorat (PhD2) : au total 96h

1. Séminaire de méthodologie (18h)

En première année de thèse, ce séminaire de méthodologie a vocation à introduire les étudiants au démarrage de la phase opérationnelle de leur thèse.

2. Séminaire d'analyse et de traitements des données (quantitatives et qualitatives) (18h)

En première année de thèse, ce séminaire d'analyse et de traitements des données a vocation à introduire les étudiants au démarrage de la phase opérationnelle de leur thèse.

3. Atelier doctoral (12h)

Un séminaire doctoral de 12 h est mis en place chaque année. Les étudiants des 3 années de thèse doivent y présenter leurs travaux de recherche. Cet atelier est animé par des professeurs du Consortium, du CFVG et des partenaires académiques vietnamiens.

En première année de thèse, un étudiant du programme doctoral doit présenter un état d'avancement de sa thèse devant un jury composé de professeurs du CFVG, de professeurs venant des membres français du Consortium et de professeurs des universités vietnamiennes.

4. Séminaire de spécialités (de lecture d'articles) (18h)

A compter de la 1^{ère} année de thèse, le CFVG organise des séminaires de spécialités, qui sont des séminaires de lecture d'articles, afin que les étudiants soient parfaitement au fait des derniers développements théoriques et empiriques de leur spécialité.

Compte tenu de la distance géographique, le CFVG ne peut pas faire venir un chercheur européen ou américain pour 2 heures de communication dans une formation doctorale, aussi, l'enseignant-chercheur assurant ce séminaire de spécialité discute avec les doctorants 4 ou 5 articles récents de la spécialité. Cet enseignant-chercheur, en plus de son dernier papier, présente les papiers importants publiés récemment dans les meilleures revues et les étudie avec les doctorants. Des séminaires en marketing et en finance sont offerts chaque année aux doctorants. En fonction des spécialités des doctorants, des séminaires en International Business, en Human Resources & Interculturel Management, en Entrepreneurship peuvent aussi être proposés.

5. Parcours libre (30h)

La présence aux séminaires du Parcours libre est obligatoire et donne lieu à attribution de crédits ECTS. Par contre, les doctorants sont dispensés d'évaluation.

2^{ème} année de doctorat (PhD3) : au total 90h

1. Séminaire de méthodologie (12h)

En deuxième année de thèse, ce séminaire de méthodologie a vocation à soutenir les étudiants dans la phase opérationnelle de leur thèse.

2. Séminaire d'analyse et de traitements des données (quantitatives et qualitatives)(12h)

En deuxième année de thèse, ce séminaire d'analyse et de traitements des données a vocation à soutenir les étudiants dans la phase opérationnelle de leur thèse.

3. Atelier doctoral (12h)

En deuxième année de thèse, chaque étudiant du programme doctoral doit présenter un état d'avancement de sa thèse ou un premier papier rédigé devant un jury composé de professeurs du CFVG, de professeurs venant des membres français du Consortium et de professeurs des universités vietnamiennes.

4. Séminaire pédagogique (12h)

A compter de la deuxième année de thèse et alors que le travail de thèse est bien avancé, un séminaire pédagogique est mis en place afin de former les doctorants à leur métier d'enseignant.

Ce premier séminaire a pour objet de présenter les méthodes d'enseignement et d'aider les doctorants à concevoir et à construire un cours de niveau bachelor, master et de formation continue.

5. Atelier d'écriture (12h)

En milieu de 2^{ème} année de thèse et compte tenu du fait que de nombreuses thèses du CFVG se font sous forme de thèse par articles, les doctorants doivent développer leur capacité d'écriture d'articles.

6. Séminaire de spécialités (de lecture d'articles) (12h)

7. Parcours libre (30h)

La présence aux séminaires du Parcours libre est obligatoire et donne lieu à attribution de crédits ECTS. Par contre, les doctorants sont dispensés d'évaluation.

3^{ème} année de doctorat (PhD4) : au total 60h

1. Atelier doctoral (12h)
2. Séminaire pédagogique (18h)

En troisième année de thèse, l'objectif de ce séminaire est d'aider les doctorants à utiliser toutes les méthodes modernes d'enseignement et de les aider à délivrer leur cours dans les meilleures conditions. Ce séminaire utilise des moyens audio-visuels et est orienté vers la pratique et la gestion d'un groupe d'apprenants (y compris les résolutions de crise)

3. Atelier d'écriture (18h)

L'objectif de ce 3^{ème} séminaire d'écriture est de consolider les techniques d'écritures d'articles et de business cases utilisés par les étudiants.

A l'issue de ce séminaire, les doctorants sont capables de soumettre seuls des articles à des conférences et des revues académiques internationales dans des formes professionnelles.

4. Séminaire de spécialités (de lecture d'articles) (12h)

5.3. Validation du programme de formation doctorale réalisé au CFVG

Pour tous les séminaires développés dans le cadre de ce programme, une règle d'équivalence unique a été adoptée : trois heures de séminaires seraient équivalentes à un crédit ECTS.

	PhD 1 DIU RiM	PhD 2&PhD 4 Doctorat			Total Doctorat	Total Général (PhD program)
Heures de formation au management	60	30	30	0	60	120
Heures de formation (formation doctorale)	174	66	60	60	186	360
Total formation (management & doctorale)	234	96	90	60	246	480
Crédits ECTS Formation	35	31	29	30	90	125
Crédits ECTS Mémoire et Thèse	25				90	115

Au total les doctorants doivent cumuler 90 crédits ECTS au cours des trois années de thèse.

Les membres français du Consortium valident le DIU RiM effectué et obtenu au Vietnam.

Les écoles doctorales des membres français du Consortium reconnaissent les séminaires réalisés au CFVG, valident la totalité des formations doctorales dispensées au CFVG et le

nombre de crédits ECTS attachés et attestent que les étudiants ayant validé toutes ces formations auront intégralement répondu à l'obligation de formation doctorale.

Ces étudiants sont alors autorisés à engager la procédure de soutenance conformément à l'arrêté de 2006 et au règlement intérieur de chaque école doctorale.

Les membres français du Consortium s'engagent à recevoir chaque année les étudiants issus du programme doctoral du CFVG dans son propre programme doctoral et à leur donner accès à toutes les formations proposées par leur école doctorale.

5.4. Langue du programme doctoral du CFVG

Les membres du Consortium autorisent les étudiants issus du programme doctoral du CFVG à rédiger leur thèse en français ou en anglais. Si la thèse est rédigée en anglais, alors le doctorant doit préparer un résumé-synthèse de la thèse en français correspondant aux attentes de l'école doctorale dans laquelle est inscrit le doctorant.

5.5. Suivi de la relation entre le directeur de thèse et le doctorant

Le CFVG organise deux fois par an un entretien par visio-conférence entre le directeur de thèse français et le doctorant, et deux fois par an un entretien direct ou par visio-conférence entre le co-directeur vietnamien de thèse et le doctorant.

Au cours de l'entretien du 3^{ème} trimestre, le directeur de thèse français donne son retour à l'étudiant par visio-conférence et par écrit à l'étudiant et au CFVG en vue de valider sa réinscription en thèse pour l'année suivante, ce qui peut correspondre au rapport d'activité annuel.

5.6. Organisation des jurys de thèse et déroulement des soutenances de thèse

a- En cas de pré-soutenance de thèse

Un jury de deux professeurs du Consortium et des directeur et codirecteur de thèse se réunit dans les 4 mois précédents la date de soutenance de thèse pour effectuer une pré-soutenance.

Cette pré-soutenance est organisée par visio-conférence:

- l'étudiant vietnamien est au CFVG accompagné par le codirecteur vietnamien ;
- les deux professeurs du Consortium et le directeur de thèse sont dans les locaux de l'un des membres français du Consortium.

b- La constitution des jurys de thèse et la soutenance de thèse

La constitution des jurys de thèse et la soutenance de la thèse respectent scrupuleusement l'arrêté de 2006 sur le doctorat français.

La soutenance se déroule dans les locaux du membre français du Consortium dans lequel le doctorant est inscrit en thèse.

ANNEXE N°6 - ASSURANCE DE QUALITE DE LA FORMATION DOCTORALE (HORS DIU RIM)

L'assurance de qualité du programme doctoral sera garantie dans les cinq premières années par l'engagement des membres du Consortium que la totalité des cours du programme doctoral du CFVG sera assurée :

- par des professeurs d'Université ou des enseignants chercheurs docteurs et titulaires d'une HDR de l'Université française appartenant à l'un des membres du Consortium PhD (au minimum 65%) ;
- par des professeurs d'Université ou des enseignants chercheurs docteurs et titulaires d'une HDR de l'Université française n'appartenant pas à l'un des membres du Consortium PhD (au maximum 15%) ;
- par des professeurs titulaires d'une HDR (au maximum 25%) appartenant à une institution accréditée par l'EFMD, l'AMBA, l'AACSB ou toutes autres accréditations nationales;
- par des professeurs docteurs du CFVG (au maximum 10%).

ANNEXE N°7 - SUIVI DE LA CONVENTION

Le Conseil Académique est chargé notamment de :

- proposer à la validation les modifications apportées aux séminaires de formation du programme doctoral et aux modalités d'attribution des crédits ;
- proposer l'organisation pédagogique des séminaires de formation du programme doctoral et le choix des enseignants assurant ces séminaires ;
- veiller à l'organisation de l'atelier doctoral du CFVG regroupant l'ensemble des doctorants avec présentation d'avancement des travaux ;
- veiller à l'assurance qualité du programme doctoral ;
- veiller à la bonne exécution de la présente convention ;
- proposer l'accueil d'un nouveau membre dans le Consortium ;
- proposer les membres du jury d'entrée et de sortie du DIU RiM.

Le conseil académique se réunit une fois par an.

ANNEXE N°8 -VIE ETUDIANTE ET MODALITES FINANCIERES

Les étudiants doivent s'acquitter des droits d'inscription du CFVG et de scolarité auprès du membre français du Consortium. Le cas échéant, les étudiants du programme doctoral du CFVG peuvent bénéficier de bourses ou d'exemptions partielles ou totales des droits de scolarité accordées par le membre français du Consortium.

Si l'étudiant n'acquiesce pas les droits d'inscription du CFVG et les droits de scolarité du membre français du Consortium, alors il est automatiquement exclu du programme doctoral du CFVG et ne peut pas poursuivre son doctorat au sein de l'une des écoles doctorales des membres français du Consortium.

Les étudiants du programme doctoral du CFVG peuvent avoir accès aux bourses de l'Etat français, de l'Etat vietnamien, des universités françaises et accès aux contrats doctoraux, sous conditions de suivre la procédure de sélection établie par chaque école doctorale concernée.

Les étudiants ont à leur charge les dépenses de voyage, de logement, de vie, d'achat de livres, de matériel pédagogique et les différents frais non couverts par l'éventuelle bourse d'étude.

Les étudiants doivent fournir un certificat attestant leur couverture sociale d'assurance maladie et leur assurance de responsabilité civile (couvrant notamment les sinistres qui pourraient survenir dans les entreprises pendant les stages), valable pour l'entière durée du séjour en France.

En dehors des conditions particulières imposées par la présente convention, les étudiants jouissent des mêmes droits et devoirs dans chacune des écoles doctorales des membres français du Consortium que les autres étudiants de leur programme. Ils sont notamment soumis au règlement pédagogique et au règlement intérieur du membre du Consortium et du programme doctoral du CFVG.

Les étudiants qui ont obtenu le DIU RiM puis partent en France pour leurs études doctorales en plein-temps dans une école doctorale d'un membre du Consortium suivent intégralement les règlements en vigueur de ladite école doctorale française.

ANNEXE N°9 : MODALITES FINANCIERES ENTRE LES MEMBRES DU CONSORTIUM

Charges du Consortium

Les soutenances des thèses

En cas de soutenance simple (sans co-direction ou sans co-tutelle) :

Le CFVG, le membre français du Consortium dans laquelle est inscrit le doctorant et le doctorant partagent les frais de la soutenance de doctorat dans les conditions suivantes :

- Le doctorant prend en charge ses frais de voyage et de son séjour de soutenance en France;
- Le CFVG, en fonction de la disponibilité de son budget, pourrait participer au frais de voyage du doctorant pour se rendre à la soutenance de sa thèse en France ;
- Le membre français du Consortium prend en charge les frais des membres français du jury selon les modalités en vigueur dans l'établissement.

En cas de co-direction

Le CFVG, le membre du Consortium dans laquelle est inscrit le doctorant et le doctorant partagent les frais de la soutenance de doctorat dans les conditions suivantes :

- Le doctorant prend en charge ses frais de voyage et de son séjour de soutenance en France ;
- Le CFVG et l'Université vietnamienne dont dépend le codirecteur de thèse vietnamien, en fonction de la disponibilité de leurs budgets, pourraient participer au frais de transport du codirecteur de thèse vietnamien pour se rendre à la soutenance en France ;
- Le CFVG, en fonction de la disponibilité de son budget, pourrait participer au frais de voyage du doctorant pour se rendre à la soutenance de sa thèse en France ;
- Le membre du Consortium et le CFVG se mettent d'accord sur la possibilité d'organiser la pré-soutenance et/ou la soutenance par visio-conference en France et/ou au Vietnam pour les membres du jury qui ne peuvent pas se déplacer vers l'autre pays.
- Le membre français du Consortium prend en charge les frais des membres français du jury selon les modalités en vigueur dans l'établissement;

En cas de co-tutelle

Les modalités financières seront définies dans la convention de co-tutelle.

Autres charges de fonctionnement

Le CFVG ne versera aucune contribution financière aux membres du Consortium au titre de leur collaboration au Consortium.

Clauses de paiement des droits de scolarité

Concernant le paiement annuel des droits de scolarité, les membres du Consortium autorisent le CFVG à percevoir pour leur compte les droits d'inscription des universités françaises auprès des étudiants inscrits dans le programme doctoral (pour le DIU RiM et pour le doctorat).

Le CFVG s'engage à régler sans délai les factures des droits d'inscription émises par les membres français du Consortium (indiquant le nombre d'étudiants inscrits en DIU RiM et en doctorat, les noms des étudiants, le montant des droits d'inscription par étudiant, le montant total à régler ainsi que le numéro du compte bancaire du membre français du Consortium) pour tous les étudiants régulièrement inscrits dans les universités françaises.

ANNEXE N°10 - CONDITIONS D'INTERVENTION DES PROFESSEURS DES MEMBRES DU CONSORTIUM

Les conditions principales des missions des professeurs visitant au CFVG sont les suivantes:

- Billets d'avions sur Vietnam Airlines (a priori classe éco de luxe) ou sur Air France ou autre compagnie (classe économique) ;
- Per diem : 145 USD par jour. Les professeurs ont toute liberté dans le choix des hôtels. Le CFVG et l'agence Exotissimo, partenaire du CFVG, peuvent recommander certains hôtels appréciés par les professeurs visitant du CFVG et prendre en charge les réservations ;
- Paiement des séminaires au tarif de 130 € net par heure
 - Ce tarif en € correspond à un tarif horaire (avant impôts sur le revenu personnel et charges sociales, c'est à dire un équivalent de tarif brut en France) *de plus de 250 USD par heure*
 - Le CFVG assure le paiement des impôts au Vietnam et délivre une attestation fiscale aux professeurs visitant. De plus, il n'y a aucune charge sociale salariale pour les professeurs visitant à régler au Vietnam ou en France.
- Prise en charge des frais de taxis en France : 110 € ;
- Prise en charge des frais de visa Vietnam : 45 USD ;
- Prise en charge des frais taxis Aéroport au Vietnam

AVENANT N°1

AMU N° 2017-DRU-092

CONVENTION DE CONSORTIUM DU PROGRAMME DOCTORAL DU CFVG



En vertu des articles 1.2, 1.3. et 1.4. de la Convention entre le Gouvernement de la République Socialiste du Vietnam et le Gouvernement de la République Française pour le Développement du Centre Franco-Vietnamien de Formation à la Gestion signée le 3 décembre 2013 pour une période de cinq années, le CFVG est un établissement éducatif à but non lucratif qui a une personnalité morale. Sur le plan administratif, le CFVG Hanoi est une unité de la National Economics University, le CFVG Ho Chi Minh City est une unité de l'University of Economics Ho Chi Minh City.

Vu la convention du programme doctoral du CFVG signé le 28 avril 2015 entre l'Université Paris Dauphine, l'Université Lille 2 Droit et Santé, l'Université de Strasbourg, l'ESCP Europe, la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France, le CFVG, la National Economics University et l'University of Economics Ho Chi Minh City,

Il a été convenu ce qui suit:

Article 1

Conformément à l'Article 12 «Elargissement du Consortium de la convention du Programme doctoral du CFVG», de nouveaux membres peuvent être admis au sein du Consortium. L'entrée d'un nouveau membre fait l'objet d'un accord écrit entre tous les membres signataires de la présente Convention, qui prendra la forme d'un avenant.

Suite à la tenue d'un conseil académique prévu à l'Article 10 «Suivi de la convention par le Conseil Académique» le mardi 13 décembre 2016 et le 23 juin 2017, celui-ci a proposé à l'unanimité l'accueil de deux nouveaux membres dans le Consortium:

- Le programme doctoral de l'IAE d'Aix-Marseille (Aix-Marseille University);
- Le programme doctoral de l'IAE de Paris (Université Paris 1 Sorbonne).

Article 2

Conformément à l'Article 12 «Elargissement du Consortium de la convention du Programme doctoral du CFVG», les membres du Consortium valident l'intégration de deux nouveaux membres dans le Consortium:

- Le programme doctoral de l'IAE d'Aix-Marseille (Aix-Marseille University);
- Le programme doctoral de l'IAE de Paris (Université Paris 1 Sorbonne).

Article 3

Conformément à l'Article 10. «Suivi de la convention par le Conseil Académique», et en vue d'améliorer le suivi de la convention de Consortium du programme doctoral du CFVG, le Conseil Académique entérine la création de deux postes de co-directeurs scientifiques du PhD Program du CFVG: un professeur du CFVG qui remplace le directeur précédent du programme doctoral et un professeur proposé par les directeurs des écoles doctorales des membres français du Consortium.

Pour les années universitaires 2017/2018 à 2018/2019, les co-directeurs scientifiques du PhD Program seront les Pr Vo Xuan Vinh et Pr Frédéric Lobez et seront rémunérés par le CFVG.

Article 4

Le Conseil Académique décrit à l'Article 10 «Suivi de la convention par le Conseil Académique», devient le Comité Académique du PhD Program.

Fait à Paris, le 18 janvier 2018, en dix exemplaires.

Signature & tampon

Pour l'IAE d'Aix-Marseille University

Monsieur le Prof. Yvon BERLAND, son Président

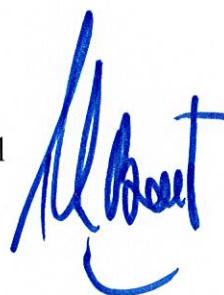


Pour l'IAE de l'Université Paris Sorbonne

Monsieur le Prof. Eric LAMARQUE, son Directeur

Pour l'ESCP Europe

Monsieur Frank BOURNOIS, son Directeur Général



Pour l'Université Paris Dauphine

Madame le Prof. Isabelle HUAULT, son Président

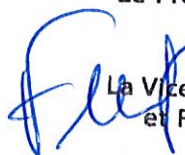
Pour l'Université Lille 2 Droit et Santé

Monsieur le Prof. Xavier VANDENDRIESSCHE, son Président



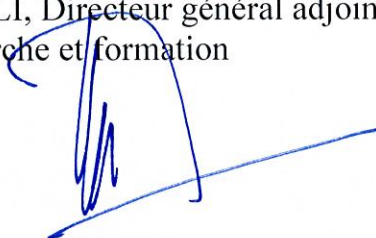
Pour l'Université de Strasbourg

Monsieur le Prof. Michel DENEKEN, son Président
Le Président de l'Université
de Strasbourg
Par délégation
La Vice-présidente Recherche
et Formation Doctorale
C. FLORENTZ



Pour la CCIR Paris-Ile de France

Monsieur Yves PORTELLI, Directeur général adjoint
de l'Enseignement, recherche et formation



Pour le CFVG et les universités hôtes

Hanoi, le _____

Monsieur le Prof. Jean-Louis PARÉ, Directeur du CFVG

Monsieur le Prof. Tran Tho DAT
Président de l'NEU et Co-Directeur du CFVG Hanoi

Ho Chi Minh Ville, le _____
Monsieur le Prof. Associé Ho Viet TIEN
Co-Directeur CFVG HCMV

Monsieur le Prof. Nguyen Dong PHONG
Président de l'UEH

AVENANT N°2

CONVENTION DE CONSORTIUM DU PROGRAMME DOCTORAL DU CFVG



En vertu des articles 1.2, 1.3.et 1.4. de la Convention entre le Gouvernement de la République Socialiste du Vietnam et le Gouvernement de la République Française pour le Développement du Centre Franco-Vietnamien de Formation à la Gestion signée le 10 Octobre 2019 pour la période 2019-2023, le CFVG est un établissement éducatif à but non lucratif qui a une personnalité morale.

Vu la convention de consortium du programme doctoral du CFVG signée le 28 avril 2015 entre l'Université Paris Dauphine, l'Université Lille 2 Droit et Santé, l'Université de Strasbourg, l'ESCP Europe, la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile-de-France, le CFVG, la National Economics University et l'University of Economics Ho Chi Minh City,

Vu l'avenant n°1 à la convention du programme doctoral du CFVG signé en Janvier 2018 élargissant le consortium à l'IAE de Paris et l'IAE d'Aix-en-Provence,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Conformément à l'Article 11 de la convention de consortium du programme doctoral du CFVG «Durée de la Convention», les membres du Consortium valident le renouvellement de la Convention de Consortium du Programme Doctoral du CFVG pour une période de cinq années couvrant les années académiques 2019-2020 à 2023-2024.

Fait à Paris, Marseille, Strasbourg, Lille le 20 Novembre 2019 en dix exemplaires.

Signature & tampon

Pour l'Université de Lille

Monsieur le Prof. Jean-Christophe CAMART, son Président



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line that ends in a small hook.

Signature & tampon

Pour l'Université de Strasbourg

Monsieur le Prof. Michel DENEKEN, son Président

Le Président de l'Université
de Strasbourg
Par délégation
La Vice-présidente Recherche
et Formation Doctorale
C. FLORENTZ



Extrait de procès-verbal du conseil de la Faculté des Sciences économiques et de gestion du 9 avril 2021

POINT 6: Renouvellement des diplômes d'université pour 2021-2022

Le conseil de la Faculté des sciences économiques et de gestion s'est réuni, à distance, le vendredi 9 avril 2021 à 10h.

Les DU proposés au renouvellement sont les suivants :

- 6-1 Préparation à l'Agrégation** : Renouvellement avec modifications.
- 6-2 Diplôme international d'Université (DIU) Research in Management (RIM)** : renouvellement sans modification
- 6-3 Diplôme d'université (DU) Magistère Génie économique** : renouvellement avec modifications
- 6-4 Diplôme d'université (DU) Disrupt 4.0** : renouvellement avec modifications
- 6-5 Diplôme d'université (DU) Etudiant-entrepreneur D2E** : renouvellement sans modification

Après examen des dossiers, les membres du conseil de la Faculté ont voté à l'unanimité en faveur du renouvellement des diplômes d'université pour 2021-2022. Seul le tarif de formation continue du diplôme d'université Etudiant entrepreneur D2E n'a pas pu être examiné car en cours de discussion avec le Service de Formation Continue au moment du conseil.

Fait à Strasbourg, le 9 avril 2021.

Le doyen,

Claude GUITTARD

